

# BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES  
SERVICES PUBLICS

... FONDÉE EN 1904 ...



Donnez-moi le n° .... bureau des réclamations.  
« Allo! allo! ... »

SIÈGE SOCIAL  
47, RUE DES MATHURINS, PARIS  
TÉLÉPHONE 112-41  
CODE FRANÇAIS AZ

LES ÉDITEURS DE CE BULLETIN, MM. A. WATON IMPRIMEURS  
A S<sup>T</sup>ETIENNE FONT EN TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE,  
CARTONNAGES, DES CRÉATIONS MODERNES POUR LA PRÉSENTATION  
DE TOUS PRODUITS ET LA PUBLICITÉ SOUS TOUTES LES FORMES

# Un incident de route !



**PANHARD & LEVASSOR**

19, Avenue d'Ivry  
PARIS



# INSTRUMENTS DE PRÉCISION

## Fournitures de Dessin et de Bureau

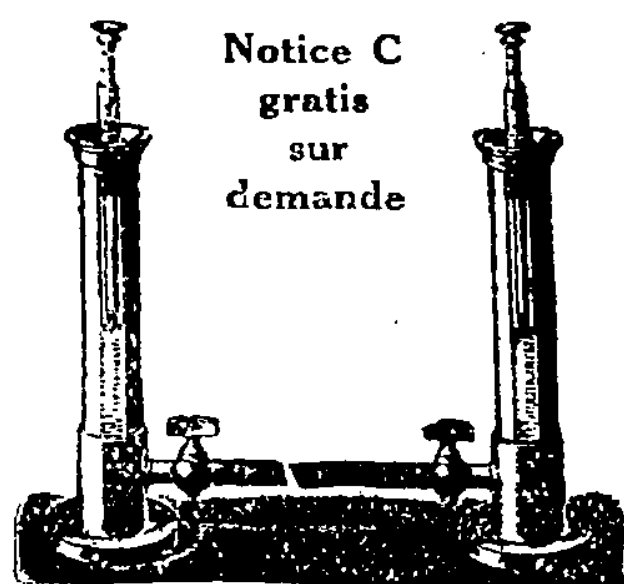
### LIBRAIRIE TECHNIQUE

# H. Morin

Ingénieur - Constructeur  
11, Rue Dulong, 11  
PARIS

#### Industriels !

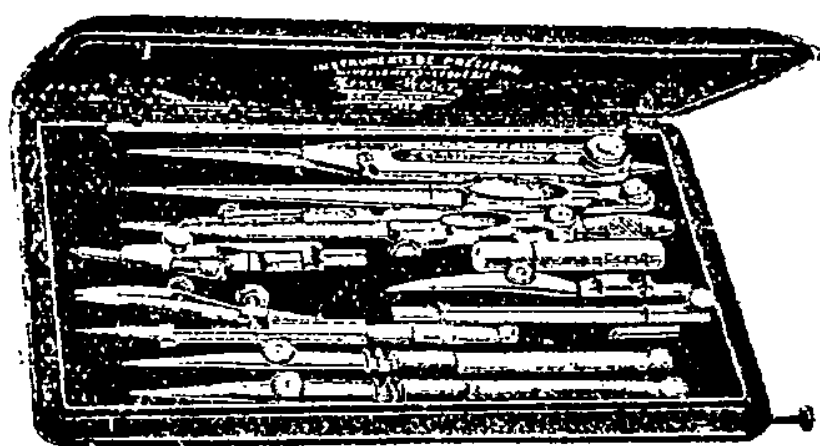
Toutes les transmissions sont mal installées si elles ne sont pas vérifiées avec le Niveau d'Eau de Précision H. MORIN, divisé au 1/10 de m/m.



Notice C  
gratis  
sur  
demande

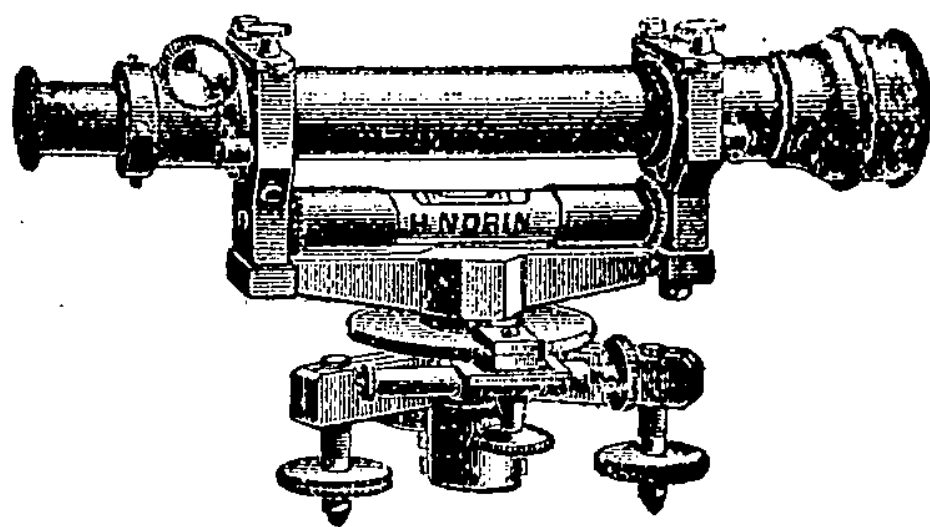
#### Dessinateurs !

Avant de faire choix d'une pochette de compas, demandez à la Maison H. MORIN sa Notice B.



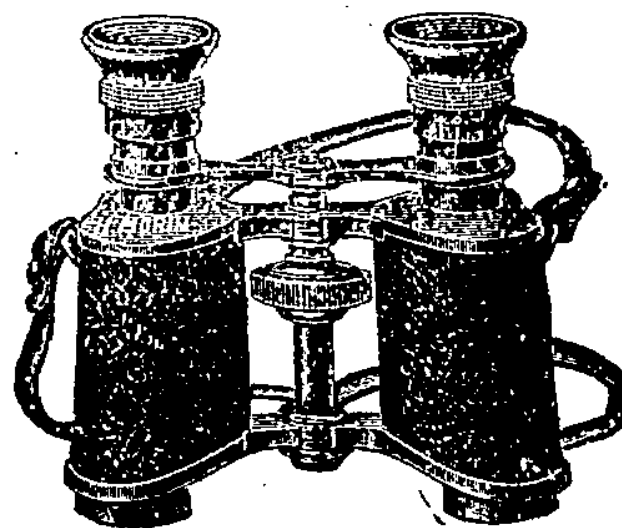
#### Ingénieurs Architectes Entrepreneurs !

Demandez à la Maison H. MORIN sa Notice D sur les Niveaux, Boussoles, Théodolites et Tachéomètres.



#### Touristes !

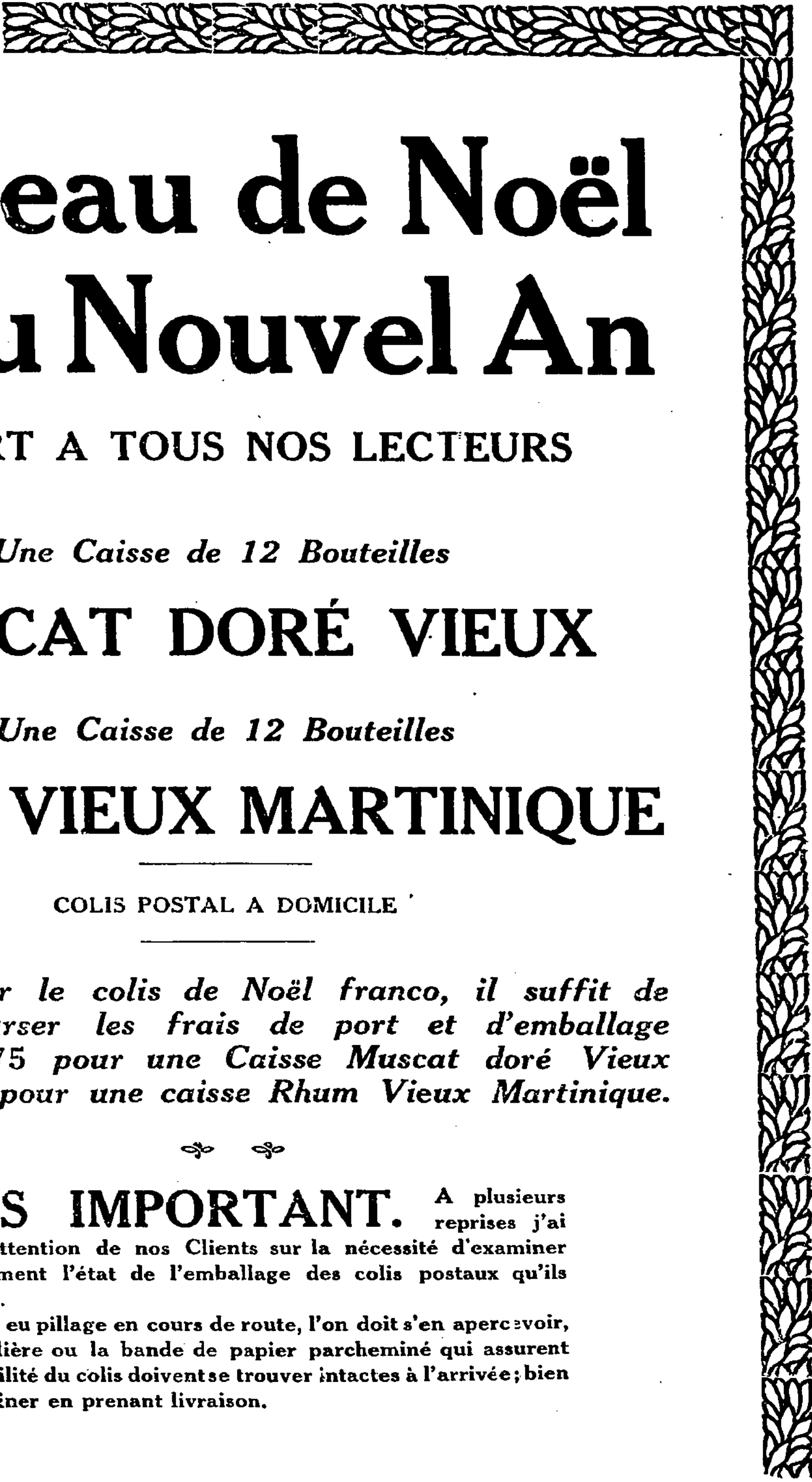
Ne partez pas en voyage sans vous munir de la JUMELLE A PRISMES H. MORIN. Notice A gratis sur demande.



Demandez tous la Notice Gratuite sur l'emploi de la Règle à Calculs.

# GUSTAVE FABRE

Propriétaire Viticulteur à NIMES



## Cadeau de Noël et du Nouvel An

OFFERT A TOUS NOS LECTEURS

*Une Caisse de 12 Bouteilles*

**MUSCAT DORÉ VIEUX**

*Une Caisse de 12 Bouteilles*

**RHUM VIEUX MARTINIQUE**

COLIS POSTAL A DOMICILE

*Pour recevoir le colis de Noël franco, il suffit de nous rembourser les frais de port et d'emballage soit 10 fr. 75 pour une Caisse Muscat doré Vieux et 12 fr. 90 pour une caisse Rhum Vieux Martinique.*

❧ ❧

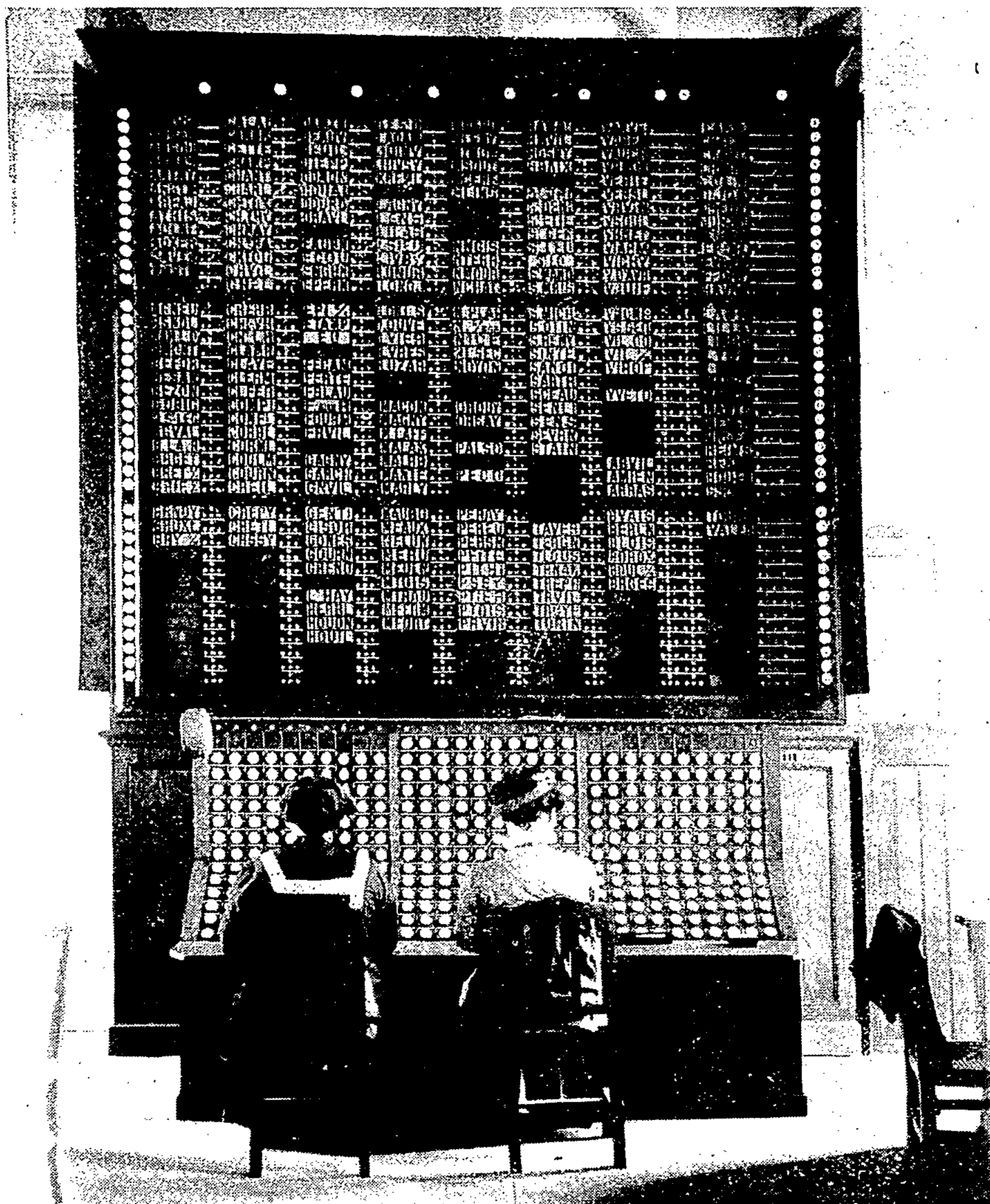
### AVIS IMPORTANT.

A plusieurs reprises j'ai attiré l'attention de nos Clients sur la nécessité d'examiner attentivement l'état de l'emballage des colis postaux qu'ils reçoivent.

S'il y a eu pillage en cours de route, l'on doit s'en apercevoir, la cheville ou la bande de papier parcheminé qui assurent l'inviolabilité du colis doivent se trouver intactes à l'arrivée; bien les examiner en prenant livraison.

**BULLETIN MENSUEL  
DE L'ASSOCIATION  
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE  
ET DES CLIENTS DES  
SERVICES PUBLICS**

**L'INTERURBAIN**



**Tableau des Durées d'Attente récemment mis en Service**  
(Voir article page 3)

# ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

47, Rue des Mathurins, 47

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. Wagram 13-31.

**Vice-Président :** M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. Wagram 11-22.

**Secrétaire :** M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Av. Henri-Martin, Tél. Passy 34-76.

**Membres :** M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone Central 58-87.

M. Lauzanne, Architecte ✱, 26, rue de Turin. Tél. Central 11-38.

M. Munier ✱, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✱, 9, rue de Fleurus, Tél. Saxe 04-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri. Tél. Wagram 10-80.

## COMMISSION JUDICIAIRE

**Président :** M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. Wagram 28-41.

**Secrétaire :** M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. Wagram 12-11.

**Membres :** M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1<sup>re</sup> Inst., 17, r. de l'Université. Tél. Saxe 28-74.

M. Bodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. Central 54-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. Central 92-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. Wagram 84-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. Saxe 43-64.

M. Tollu, Notaire, rue St-Lazare, 70. Téléphone Central 54-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg St-Honoré. Tél. Wagram 71-12.

**Huissier :** M. Perrin, 5, faub. St-Honoré. Cent. Tél. 58-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 104, Victoria Street, Londres S.W.

## EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C<sup>ie</sup> — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du Dr Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C<sup>ie</sup> (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C<sup>ie</sup> — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C<sup>ie</sup> — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C<sup>ie</sup> (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

## Souscrivez à l'Association

### DEMANDE D'ADMISSION

M. \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

**demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone  
et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.**

Signature :

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception  
mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés  
au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS



## BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

### Sommaire du Numéro de Novembre

Le Tableau indicateur de durée d'attente à l'Interurbain. — Le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone à Roubaix. — La Catastrophe de Melun. — Les Progrès du "Sans Fil" en France. Ernest Archdeacon. — La Nouvelle Installation de Gutenberg. — L'Association des Abonnés de Fontenay-sous-Bois. — La Permanence du Service Téléphonique. — Recouvrement des Quittances d'Abonnement à domicile. — Pour le Téléphone Rural. — Le Téléphone est trop cher. — Protection des Récoltes au moyen du Téléphone. — Les Consonnances Nasales dans la Transmission Téléphonique. — Le Téléphone dans la Haute-Marne. — Sensiblerie. — L'Administration Française à l'Exposition de Gand. — Informations. — Echos. — On Réclame.

## Le Tableau Indicateur de Durée d'Attente à l'Interurbain

Nous avons pu, grâce à l'obligeance du chef de Bureau des Archives, photographier le nouveau tableau des durées d'attente installé dans la salle des annotatrices dont nous avons donné la description et la photographie dans le *Bulletin* du mois de février 1913.

Nos lecteurs se rappellent que nous avons pu, dès la mise en service du nouvel immeuble des Archives destiné à recevoir l'interurbain, donner une description détaillée des nouvelles salles et des innovations qui ont été adoptées. L'ancien tableau indicateur de durée d'attente du Louvre, avait été transporté aux Archives, il est remplacé aujourd'hui par le tableau automatique dont nous donnons la photographie.

Le panneau supérieur comprend le nom des villes et des directions des lignes interurbaines. En regard de chaque nom se trouvent quatre lampes de couleurs différentes; l'allumage de l'une de ces lampes ou de plusieurs simultanément indique en signes conventionnels la durée probable d'attente à annoncer aux demandeurs. Ce tableau est visible de toutes les positions d'annotatrices. L'allumage et l'extinction des lampes s'opèrent à l'aide de com-

mutateurs rotatifs placés sur le tableau de la partie inférieure. Ces commutateurs sont en nombre égal à celui des localités affichées. Les opératrices qui les commandent sont en relation avec les positions des opératrices desservant les localités, ces dernières annoncent à chaque instant l'état d'encombrement de leur ligne.

Il est question de modifier ce tableau en supprimant le tableau inférieur des commutateurs et en faisant commander les signaux lumineux directement par les opératrices du quatrième étage desservant les circuits interurbains. Cela paraît, en effet, une grande simplification. Toutefois étant donné que les lampes, comme toutes les lampes électriques s'usent, il se pourrait que quelques unes ne fonctionnent plus et, avant que l'on ait pu s'apercevoir du dérangement, des erreurs pourraient se produire dans l'annonce des attentes. Actuellement l'opératrice des commutateurs peut se rendre compte, puisqu'elle a le tableau devant elle, si le commutateur qu'elle a manœuvré donne bien le signal lumineux correspondant.

### Le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone A ROUBAIX

M. le Marquis de Montebello a fait le 10 novembre, à Roubaix et à Tourcoing, une conférence qui a été écoutée avec le plus vif intérêt et dont le manque de place nous oblige à reporter à notre numéro de décembre le compte rendu.

### La Catastrophe de Melun

Nous tenons tout particulièrement à saluer ici, au nom de l'Association, les malheureux employés des postes qui ont trouvé la mort dans cette catastrophe, et nous sommes heureux de faire constater à nos lecteurs le courage héroïque des postiers survivants qui, au milieu des flammes et des décombres se sont mis à trier la correspondance, accomplissant stoïquement leur humble devoir d'ambulant.



## Les Progrès ? du "Sans Fil" en France <sup>(1)</sup>

Les encouragements, qui nous viennent de toutes parts, pour nos combats contre l'étonnante Administration des Postes et des Télégraphes, nous conduisent aujourd'hui à porter notre attention sur une branche de l'exploitation télégraphique : la Télégraphie sans fil.

Elle a, — comme bien d'autres choses, hélas ! — pris naissance chez nous, mais elle ne s'y est pas développée. Sommes-nous incapables de comprendre, ou sommes-nous incapables d'appliquer, ou bien est-ce que l'atmosphère administrative porte fatalement en elle des germes de mort ?

Les exemples du passé, Bourseul, l'inventeur du téléphone, ignoré de son Administration, objet presque de sa risée ; les exemples du présent, Branly, sans encouragements et sans appuis, ne devraient-ils pas cependant nous servir de leçon ?

Les longues hésitations mises au développement du téléphone en France, la lenteur à appliquer dans nos services les perfectionnements apportés partout ailleurs aux appareils et aux méthodes téléphoniques, vont encore se produire en Télégraphie sans fil.

Les militaires, les marins, les télégraphistes, passent leur temps à se faire une guerre au couteau. Chacun veut jouer le rôle qui appartient à l'autre. On se gêne, on se trouble, on dépense sans profit notre argent, et l'on crée, en définitive, l'incohérence et le désordre.

Pendant ce temps, « le pauvre contribuable » n'a d'autre ressource que de payer ; et, suivant la formule populaire, n'en a pas pour son argent. Ce n'est point que certain Ministère, pour faire la niche au voisin n'ébauche des projets mondiaux. On dépose des projets de loi qui prévoient l'exécution d'un programme de construction de stations radiotélégraphiques, devant correspondre entre elles à des distances de 8.000 kilomètres ; or, il est absolument reconnu qu'on n'a pas d'appareils susceptibles d'assurer un pareil service !!!

Avec le téléphone, c'était la comédie inverse. Alors qu'on disposait depuis longtemps, à l'étranger, des multiples les plus perfectionnés, qu'il n'y avait qu'à puiser dans les magasins des constructeurs pour être muni des modèles les plus récents, on répondait aux demandes et aux réclamations de l'Association des Abonnés « nous n'avons pas de crédits » ; et les abonnés attendent toujours les transformations des systèmes, et la conversation taxée.

En Télégraphie sans fil, par contre, on ne paraît point se préoccuper des ressources : on

prépare un programme de crédits, alors qu'on n'a pas de programme d'exécution. Et c'est ainsi que s'organise le gaspillage. Le Gouvernement ne va-t-il pas se décider à améliorer l'outillage technique de nos stations côtières, transformer les vieux systèmes dits, *à roulotte*, en systèmes modernes, *à émissions musicales*. Les navires français qui veulent correspondre avec ces stations se plaignent de la défectuosité du service, des brouillages permanents ; les navires étrangers font, sur notre organisation, les constatations les plus désobligeantes : cela va-t-il durer ?

Pendant ce temps, les Administrations étrangères, civiles et militaires, progressent méthodiquement. Le Ministère de la Guerre allemand pourvoit ses unités de combat, quartiers généraux, divisions, brigades d'installations de télégraphie sans fil. Les forteresses voisines de la frontière, sont pourvues de postes perfectionnés qui imposent silence aux nôtres. Les cuirassés et croiseurs de la marine allemande possèdent une double installation : l'une à étincelle musicale pour la correspondance ordinaire avec les stations des côtes ; l'autre d'un système spécial, *à ondes entretenues*, pour la correspondance secrète à longue distance, entre les unités de la flotte. Il faut [qu'on sache que, de toutes les marines, la marine allemande est la seule qui puisse transmettre et recevoir des télégrammes, alors que ces télégrammes peuvent être interceptés par les bâtiments ennemis. Se doute-t-on en France, de cette grave situation ? Sait-on aussi que l'Amirauté allemande commence à installer le téléphone sans fil à bord de ses unités de combat ?

Pendant que nos voisins de l'Est améliorent chaque jour leur outillage de guerre, combien de postes (et quels postes !) possèdent nos quartiers généraux, nos divisions, nos brigades ? Dans quel état sont les stations de nos forteresses ? Quels sont les systèmes en usage dans notre marine, quels sont ceux qu'emploie notre Administration des Télégraphes ?...

Il faudrait absolument créer une commission d'enquête, en dehors du parlement, et en dehors aussi de la néfaste camarilla de polytechniciens qui désorganisent à l'envi nos postes, télégraphes, téléphones, tabacs, arsenaux, etc. Cette commission serait chargée de rechercher les causes pour lesquelles l'Administration française s'attache, avec tant d'énergie, à étouffer le progrès. Dans toute science nouvelle, il faut compter, pour progresser, sur la collaboration de tous. Mais cette collaboration doit être facilitée. Or, les plaintes sont générales sur la difficulté avec laquelle

(1) Extrait de *La Controverse*, 77, rue de Prony.



les chercheurs — et ils sont nombreux dans notre pays — peuvent obtenir l'autorisation d'installer et de faire fonctionner des postes d'études et d'expériences. Il faut l'avis de cinq Ministères, au moins, avant que les demandes d'autorisation soient soumises à la commission compétente, qui ne se réunit presque jamais.

Veut-on ainsi empêcher que l'on se rende compte du mauvais fonctionnement de la plupart des postes de l'Etat? Piètre considération.

L'administration prend, pour expliquer ces chinoïseries; le prétexte ridicule que l'installation d'appareils d'émission constitue un empiètement sur le monopole des postes et télégraphes. Sa plus grande préoccupation est, en réalité, d'empêcher le public de se rendre compte de l'archaïsme et du mauvais fonctionnement de la plupart des postes de l'Etat.

Le résultat le plus clair obtenu par ces vexations absurdes est que les installations clandestines se multiplient, et les vrais chercheurs, ceux qui ont intérêt à travailler au grand jour

pour le perfectionnement de la technique, sont mis dans l'impossibilité de travailler.

A l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, les plus grandes facilités sont données : on autorise facilement et rapidement, même les simples particuliers à organiser des stations d'essais. On limite simplement leur puissance, et, par cela même, leur portée.

Nous réclamons qu'il en soit ainsi dans notre pays. Le monopole ne doit pas être un moyen d'anéantir les initiatives individuelles et d'organiser l'étouffement. Il devrait, au contraire, permettre, par la centralisation de l'effort, une mise en œuvre plus complète et plus parfaite, des inventions des individus, pour le plus grand bénéfice de l'intérêt général.

Nous reviendrons, d'ailleurs, sur cette question, qui touche de si près à la vie industrielle et commerciale de notre pays, à la sécurité de notre navigation, et même à la défense nationale.

Ernest ARCHDEACON.

## La Nouvelle Installation de Gutenberg



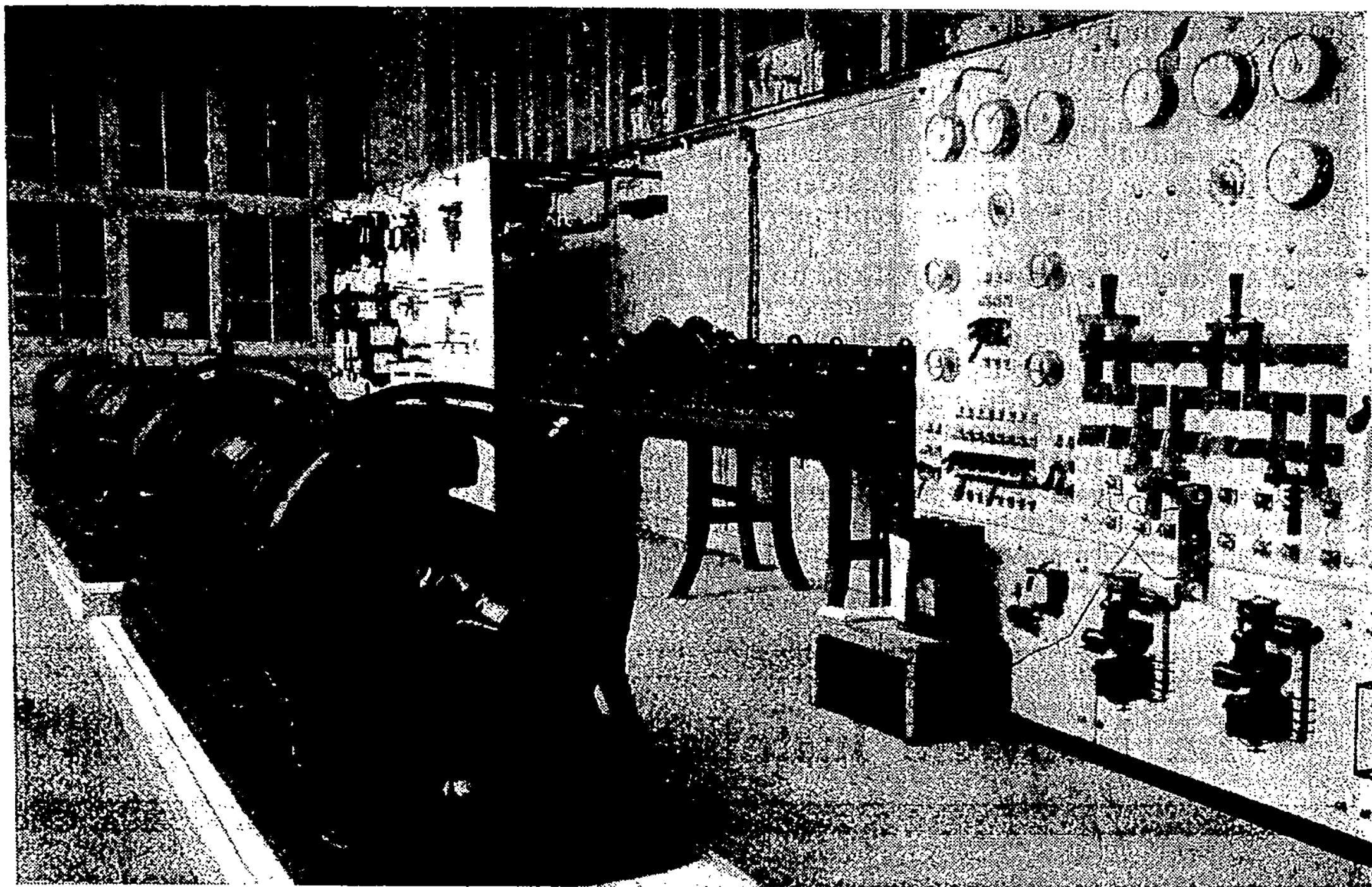
Nous sommes heureux de donner ci-contre les photographies des nouvelles installations de Gutenberg, grâce à l'obligeance du distingué chef de bureau, M. Ayrat. Les nouveaux

meubles installés au second étage sont analogues à ceux des autres étages dont nous avons donné les photographies il y a quelque temps, sauf quelques modifications d'éclairage,

la rampe lumineuse étant remplacée par des lampes individuelles éclairant chaque opératrice. Ces lampes sont d'une ornementation

très gracieuse, mais ne paraissant pas très heureuses comme résultat.

Les nouveaux meubles comprennent les nu-



méros 100 et 300, qui ont été transportés de la trop fameuse *baraque* où ils avaient été installés après l'incendie. Cette *baraque* sera, du reste, déménagée complètement d'ici très peu de temps, et il n'en restera plus que le souvenir d'un bien mauvais moment que l'Adm-

nistration aura fait passer à ses abonnés.

Nous y joignons une reproduction de la salle des machines autrefois installées dans les sous-sols et qui maintenant, avec la batterie d'accumulateurs et le répartiteur général, occupent de somptueux locaux au grand jour.

### Association des Abonnés de Fontenay-sous-Bois

Comme suite à l'article paru dans le bulletin du mois d'août *Les Amis du Téléphone* nous recevons d'un abonné de St-Cloud la rectification suivante:

Dans le bulletin du mois d'août vous donnez la paternité de l'organisation du service téléphonique permanent à l'aide d'une Association locale des Abonnés au Téléphone à M. Baehr, receveur à Fontenay-sous-Bois.

Laissez-moi vous dire que la réalisation première de cette idée revient à M. Combe qui était receveur à Saint-Cloud et qui, avec l'aide de la Municipalité et de quelques abonnés a constitué le Consortium des Abonnés au Téléphone de Saint-Cloud qui assure par ses moyens le service permanent du bureau de Saint-Cloud depuis 1910.

Nous devons ajouter à cette rectification que MM. Combe et Baehr sont d'excellents amis qui se tutoient et que leurs idées sont communes pour l'amélioration du service téléphonique.

## Votre Adhésion

dès maintenant

## à l'Association

des Abonnés au Téléphone

## est valable pour 1914

Signez le Bulletin d'Adhésion, page 2



## La Permanence du Service Téléphonique

Le Service Téléphonique de nuit dans les Communes

Un comble : Commercialisation Administrative.

A la suite de notre article sur l'installation du service de nuit dans les communes où les bureaux de l'Administration sont fermés à neuf heures, article dans lequel nous expliquions comment ce service fonctionne à Fontenay-sous-Bois, nous avons reçu des demandes de renseignements de quarante communes. Preuve évidente que la chose intéresse les receveurs, les maires et particulièrement les abonnés. Ainsi que nous l'annonçons nous nous sommes empressés de faire parvenir les documents nécessaires à l'organisation d'associations locales d'abonnés au téléphone, associations amicales s'occupant de gérer à leurs frais, mais pour le compte de l'Administration, le bureau téléphonique de neuf heures du soir à sept heures du matin.

Depuis, nous n'avons plus entendu parler de personne ; le bel élan s'était arrêté net. Que s'était-il passé entre temps ? Nous n'avons pas tardé à soupçonner une de ces petites manœuvres souterraines dont l'Administration a le secret, et, nous avons raison, la voici.

Nos correspondants ayant reçu de nous les indications nécessaires sur la création de leur association, le budget à établir, les circulaires à envoyer, s'étaient immédiatement mis en campagne pour recueillir des adhérents. Mais au cours de leurs démarches, ils ont rencontré un collègue, un ami, qui leur a glissé dans l'oreille :

— Ne vous démenez pas tant, car vous n'aboutirez à rien. Vous allez recueillir vingt, trente adhésions. Vous allez créer une Association, organiser un service de nuit. Quand tout cela sera sur pied, et que vous fonctionnerez, que ferez-vous si un abonné qui n'a pas adhéré à votre groupement vous demande une communication ?

— Mais je la lui refuserai puisqu'il ne fait pas partie de mon Association.

— Eh bien, mon cher ami, vous aurez tort. L'administration vous donnera tort et vous obligera, puisque le bureau fonctionne, de donner la communication à *tous* les abonnés. Vous comprenez que les trente adhérents vous tomberont sur le dos et que l'année prochaine ils ne marcheront plus pour verser la cotisation. Vous aurez fait un four. Restez tranquille.

Or c'est parfaitement exact. L'Administration veut obliger le personnel, *payé par l'Association*, à donner la communication non seule-

ment aux adhérents *qui paient ce personnel*, mais à tous les abonnés non adhérents *qui ne paient rien*. Cela paraît absurde, mais l'Administration n'en est pas à une absurdité près. Celle-là après tant d'autres, cela vaut-il la peine de s'y arrêter ?

Eh bien oui. Nous nous y arrêtons et nous demandons à l'Administration :

1° Est-il possible qu'elle ait pu donner des ordres semblables ?

2° Est-il possible qu'elle veuille les maintenir ?

Puisque l'Administration n'a pas les moyens d'établir un service téléphonique permanent, qu'elle laisse l'initiative privée agir à sa place. Qu'à neuf heures du soir elle remette entre les mains d'un groupement la direction de son service téléphonique. Mais qu'elle s'en aille tout à fait. Qu'aurait-elle de plus à réclamer ? Elle n'a rien à dépenser et elle encaisse d'un côté 80 abonnés de plus, qui prennent le téléphone parce que le service de nuit existe, d'un autre côté 2 ou 3000 fr., produits des taxes de communications échangées pendant la nuit.

Donc voilà des gens qui se sont groupés pour se partager les dépenses d'un service qu'ils estiment utile, et vous les obligeriez à payer pour d'autres qui estiment le service rendu utile, mais trouvent inutile de payer. Est-ce que M. le Directeur des Téléphones va dans un grand magasin se procurer un pardessus sans passer à la caisse sous prétexte qu'il y a tellement de gens qui paient que lui peut bien ne pas payer. Est-ce que M. Le Bureau s'assied en omnibus sans régler sa place, sous prétexte que ça ne coûte pas plus de le transporter en même temps que les autres.

Il est vrai qu'en France il y a deux catégories de gens : ceux qui paient toujours et partout et ceux qui ne paient pas et se font entretenir par les autres. C'est ce qu'on appelle le régime des *poires* ! Eh bien les abonnés au téléphone ne veulent plus être des poires. Ils ne marchent pas. Les Associations locales fonctionneront entre adhérents ou elles ne fonctionneront pas, et ce sera un progrès en sens inverse dont nous serons redevables à notre chère Administration. Mais pourquoi celle-ci, quand elle reçoit une réclamation d'un abonné qui n'a pu téléphoner la nuit parce que non-adhérent, ne répond-elle pas : *Cela ne nous regarde pas*.

C'est tout ce que nous lui demandons et cela ira beaucoup mieux sans elle.



## Recouvrement des Quittances d'Abonnement A DOMICILE

### Un Tour de Passe-Passe. — Où est l'intérêt du Public ?

Il va paraître dans quelques jours un communiqué, annonçant que dorénavant les quittances d'abonnement au téléphone seront recouvrées au domicile des abonnés. Ce communiqué avec son air innocent cache toute une petite machination pas très propre que nous allons avoir le plaisir de dérouler sous les yeux de nos lecteurs.

On sait en effet que jusqu'à présent l'abonné avait la faculté de payer son abonnement au bureau de poste de son quartier ou de payer à son propre domicile moyennant une surtaxe de 25 centimes. Ceci laissait à chaque abonné quelques facilités pour les paiements. De plus, beaucoup de receveurs connaissaient la plupart des clients de leur quartier et savaient, en bons commerçants, prévenir amicalement les abonnés qui étaient en retard. Dorénavant le recouvrement se fera à domicile mais il se fera non pas par les employés de votre bureau de poste voisin, mais par les soins du central téléphonique dont vous dépendez. La quittance vous sera présentée une fois, deux fois, trois fois, même dix fois par des employés qui seront peut-être tout juste polis et lorsque vous n'aurez pas payé en temps voulu, quand on vous aura coupé la communication vous serez obligé d'aller non pas au bureau de poste qui est au coin de la rue mais au central dont vous dépendez qui se trouve peut-être à 3 kilomètres de l'endroit où vous habitez. Beaucoup d'abonnés diront qu'ils ne veulent pas qu'on encaisse chez eux. Beaucoup en effet ont à faire au bureau de poste et préfèrent régler leur abonnement au guichet que d'avoir la visite répétée et probablement toujours en leur absence d'un employé des postes qui, peu commercialement, ronchonnera devant vos employés ou aura tôt fait d'avertir le concierge du non-paiement. Cependant, brave public, on va te dorer la pilule en te disant que tu n'auras plus à te déranger, qu'il est tout naturel puisque tu dépends du téléphone, que ce soit le téléphone qui fasse les recouvrements chez toi, que de cette façon il n'y aura plus d'erreurs sur les frais de communications interurbaines et que tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Or, est-ce bien l'intérêt du public que l'on sert ainsi ? Nous allons démontrer que l'Administration a des intérêts contraires à servir. En effet, on sait ou on ne sait pas, que les receveurs des bureaux de poste touchent une commission sur les encaissements qu'ils font,

juste rémunération des risques qu'ils ont à supporter. Les petits receveurs (ils sont 120 environ) ont un traitement dont le maximum est de 5.000 francs. Les chefs de bureaux ont, eux, un traitement dont le minimum est de 5.000 francs. Les receveurs touchent des remises qui ne vont guère au delà, pour les meilleurs bureaux, de 900 à 1.000 francs. Si donc, ce sont les centraux téléphoniques qui encaissent les abonnements du téléphone ce sont ces derniers qui vont toucher les remises. Or ils sont onze à Paris et il y a de cette façon un chiffre intéressant à se partager. On voit ainsi pointer l'oreille de l'intérêt. Il s'est donc constitué une commission, composée pour 9/10 par des intéressés et qui a immédiatement élaboré dans son sein la petite proposition que nous avons citée plus haut.

Mais les bureaux téléphoniques ne sont pas organisés pour faire ces recouvrements, il va donc falloir créer des encaisseurs et un service de comptabilité et de contrôle. Ceci nécessite de l'argent, et comme la petite combinaison doit se faire sans que personne n'en sache rien, entre bons larrons on n'a pas voulu faire figurer cette somme au budget, et quelqu'un d'ingénieux a trouvé ce qui suit : Les abonnés payent généralement le 15 et le premier du mois, le premier paiement étant fait à l'échéance qui suit la date de la mise en service. C'est une petite gratification en faveur de l'abonné, dont il profite lors de l'installation de son téléphone. Dorénavant, il paiera à la date de la mise en service de sa ligne.

Donc, l'abonné dont la ligne sera mise en service le 2, paiera à partir du 2. Il paraît que cette différence d'échéance fournira la somme qui doit payer l'établissement des services nécessités par le nouveau système. On voit un travail supplémentaire occasionné et on voit également l'armée de fonctionnaires nouveaux. (*nous n'en avons probablement pas assez*) qui seront nécessaires à cette opération. Le chiffre obtenu est de 60.000 francs. On comprend que, à la rigueur, l'abonné doive payer son abonnement à dater du jour où il peut téléphoner, mais alors si cette nouvelle manière doit rapporter 60.000 francs au téléphone ce n'est pas pour créer de nouveaux fonctionnaires destinés à exécuter une mesure propre à embêter le public, mais plutôt par exemple pour augmenter le personnel féminin des téléphonistes, notoirement insuffisant puisque celles-ci, débordées à certaines heures de la journée, ne

# du Poisson frais un jour par semaine

*Prenez un abonnement mensuel ou trimestriel, ou faites un essai d'un ou plusieurs envois en vous adressant à*

**Rosa THOREL**

marée

**BOULOGNE-S/-MER**

*et vous recevrez, le jour que vous aurez choisi, un colis-postal de poissons, franco en gare.*

*0,25 en plus par colis pour la réception à domicile.*

## **SÉRIE A** POISSONS ORDINAIRES

Rougets, Petites Dorades, Dorades grises, Moruettes, Carrelets, Cabillauds, Carlingues, Roussettes, Vives, Anguilles, Merluches, Merlans, etc.

|                 |       |      |
|-----------------|-------|------|
| 1 kilo net. . . | Fr. : | 1 60 |
| 1.500 — . . .   | —     | 2 "  |
| 2 kil. — . . .  | —     | 2 50 |
| 2.500 — . . .   | —     | 3 "  |
| 3 kil. — . . .  | —     | 3 50 |
| 4 kil. — . . .  | —     | 4 50 |
| 8 kil. — . . .  | —     | 8 "  |

## **SÉRIE B** POISSONS DEMI-FINS

Merlans brillants, Maque-reaux, Belles Dorades, Rou-gets rouges, Mulets roses, Saumon blanc, Grondins, Congres, Solettes, Limandes, Limandes-Soles, Jeandoré, Filets de Rajas, etc., etc.

|                 |       |      |
|-----------------|-------|------|
| 1 kilo net. . . | Fr. : | 2 25 |
| 1.500 — . . .   | —     | 2 75 |
| 2 kil. — . . .  | —     | 3 70 |
| 2.500 — . . .   | —     | 4 25 |
| 3 kil. — . . .  | —     | 5 70 |
| 4 kil. — . . .  | —     | 7 "  |
| 5 kil. — . . .  | —     | 8 25 |

## **SÉRIE C** POISSONS FINS

Soles, Mulets roses, Bar-bue, Filets de Raies, Mulets gris, Grosses Dorades, Mer-lans brillants, Turbot, Filets de Thon, Filets de Jeandoré, Petite Langoustine, Homard, Bar, etc., etc.

|                 |       |      |
|-----------------|-------|------|
| 1 kilo net. . . | Fr. : | 4 50 |
| 2 — . . .       | —     | 8 "  |

Les envois sont ordinairement composés d'un poisson à bouillir et d'un poisson à frire variés chaque semaine, autant que la pêche le permet.

On peut demander la suppression des poissons qui ne conviennent pas et les remplacer par des espèces de même valeur.

**Bien indiquer la série désirée et le jour fixé pour la réception des colis.**

Les abonnements sont payables tous les mois, après réception de la facture. Les demandes de colis doivent être accompagnées de leur montant. Prière de ne pas régler en timbres-poste.

**DEMANDEZ** notre prix-courant contenant des con-ditions avantageuses par abonnement collectif, ainsi que les commandes spéciales pour diners.





Pour vos travaux d'impression, il vous faut plus qu'une machine qui exécute aveuglément vos ordres :

## L'IMPRIMERIE A. WATON

vous aidera non seulement de sa puissante organisation mais encore de son cerveau plein d'idées neuves.



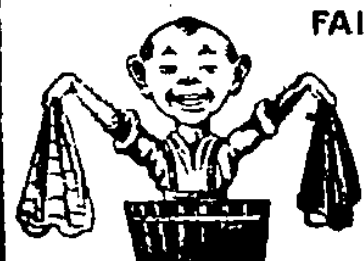
# FABRIQUE DE PÂTES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES



## HARTAUT-GHIGLIONE

FONDÉE EN 1804

*Les pâtes les plus longues à cuire sont les meilleures.*



FAITES TEINDRE VOS VIEILLES ROBES  
AUX COULEURS A LA MODE

par la **TEINTURERIE  
HÉNAULT-MOREL**

à ALENÇON (Orne)

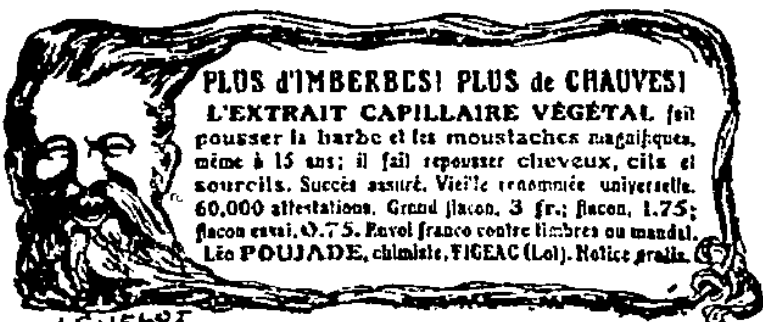
**NETTOYAGE À SEC** de tout ce qui concerne  
L'HABILLEMENT & L'AMEUBLEMENT

Cliche G. W. H. 1904

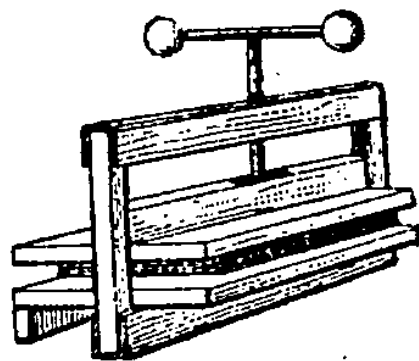
**COURROIE "BALATA DICK"**

S<sup>te</sup> des Etablissements  
**WANNER**

67, Avenue de la République  
PARIS



PLUS d'IMBERCES! PLUS de CHAUVES!  
L'EXTRAIT CAPILLAIRE VÉGÉTAL fait  
pousser la barbe et les moustaches naissantes,  
même à 15 ans; il fait repousser cheveux, cils et  
sourcils. Succès assuré. Vieille renommée universelle.  
60,000 attestations. Grand flacon, 3 fr.; flacon, 1.75;  
flacon envoi, 0.75. Envoi franco contre timbre ou mandat.  
Léo POUGADE, chimiste, FIGEAC (Lot). Notice gratis.



**AMATEURS**

vous pouvez tout relier  
vous-mêmes

LIVRES — BULLETINS  
JOURNAUX, etc., avec la  
**RELIEUSE MÉRÉDIEU**

Travail facile  
à la portée des Dames

Notice franco : S. MÉRÉDIEU, Angoulême

**NICE** est le pays qui produit les  
meilleures Huiles d'Olive  
du monde entier.

Pour permettre la comparaison, j'expédie  
au prix de revient (une fois seulement) :

|                          | 5 litres | 10 litres |
|--------------------------|----------|-----------|
| Superfine extra. . . . . | 11 »     | 21 »      |
| Vierge, idéale. . . . .  | 12 50    | 24 »      |

garanties absolument pures. Franco port et  
emballage à domicile.

Envoi des Prix-Courants sur demande  
**A. JOUBERT, 6, r. Hôtel des Postes, NICE**

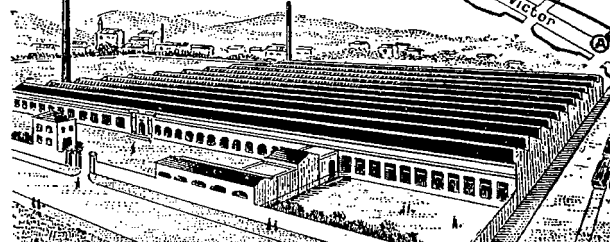
# Où l'on peut téléphoner à PARIS

Le but de l'Imprimerie A. WATON en publiant cette carte est d'offrir aux Lecteurs du Bulletin un document intéressant. Elle se permet de leur rappeler qu'elle fait en

**LITHOGRAPHIE  
TYPOGRAPHIE  
CARTONNAGES**

des Créations modernes pour la présentation de tous produits et la publicité sous toutes ses formes

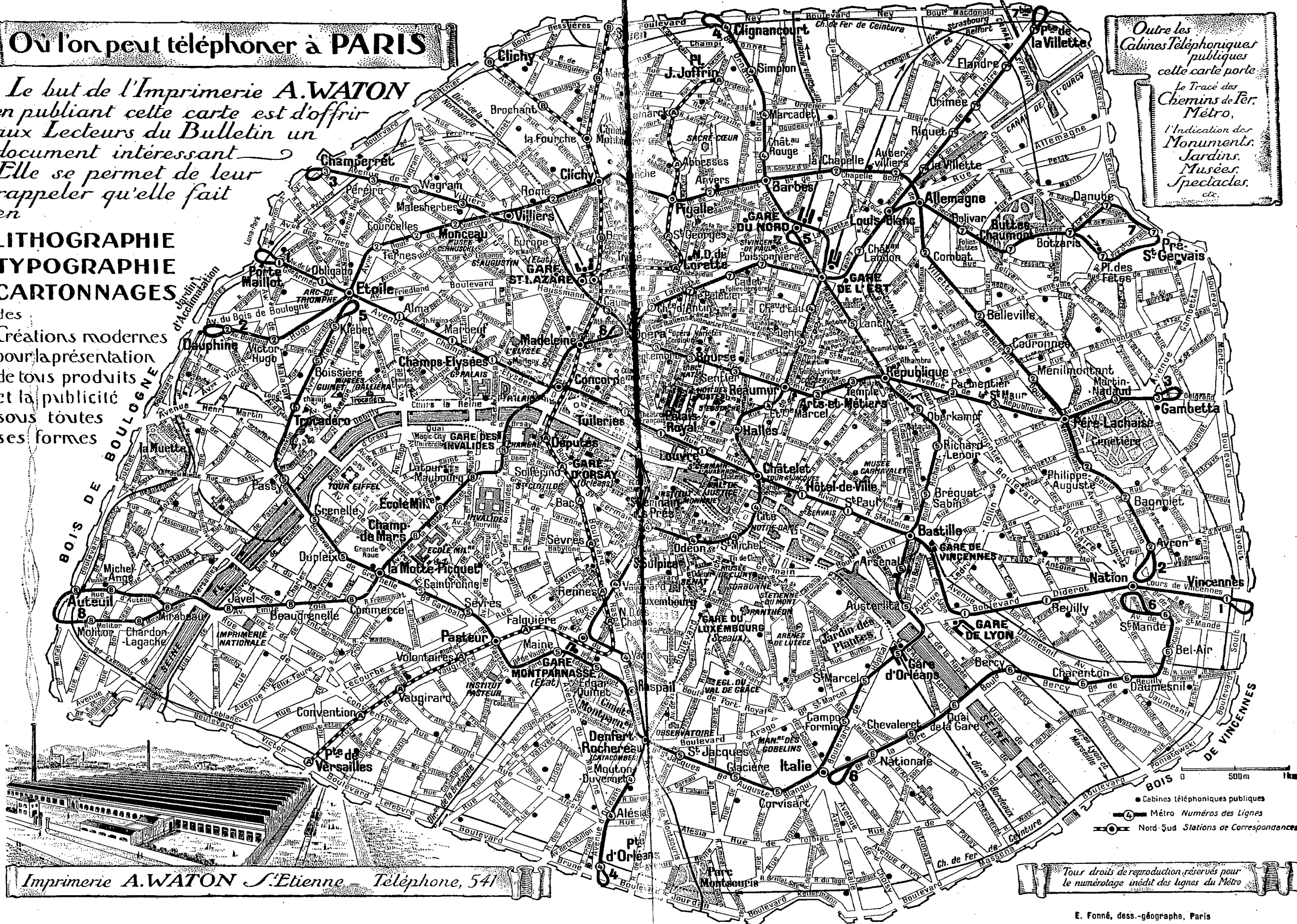
Outre les Cabines Téléphoniques publiques cette carte porte le Tracé des Chemins de Fer, Métro, l'Indication des Monuments, Jardins, Musées, Spectacles, etc.



Imprimerie A. WATON S. Etienne - Téléphone, 541

Tous droits de reproduction réservés pour le numérotage inédit des lignes du Métro

E. Fonné, dess.-géographe, Paris



# Question posée Réponse résumée

Quel découvert puis-je faire à X... ?

Faut-il continuer le crédit à Y... ?

Comment arriver à faire payer Z... ?

Nous vous recommandons la modération.

Non, la situation est tendue, il y a des retours.

En agissant de suite notre Service de Contentieux est à votre disposition pour cela.

*Pour vous  
éviter d'embarras  
adressez-vous  
au*

*Pour la bonne  
marche à suivre  
adressez-vous  
au*

## Contentieux Lyonnais

Maison française de Renseignements Commerciaux - Fondée en 1879

LYON 36, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 36 LYON

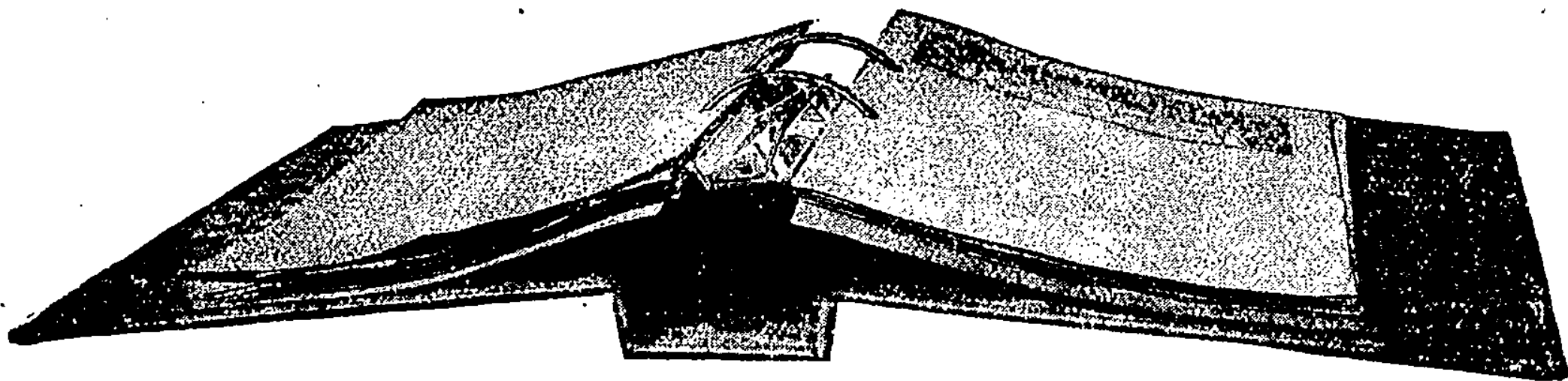
Relations directes dans le Monde entier 36 Références et Tarifs à disposition

(Voir Didot-Bottin, Paris II, Guide international de l'Acheteur, page I.107)

*Cliché A. Waton*

## Le Classeur A. WATON

Classe et délivre automatiquement une feuille en une seconde;  
Fonctionne en toutes positions;  
Ne déchire pas les papiers;  
Permet la lecture à plat et même de la marge.  
Son mécanisme est nickelé, simple et robuste;  
Son aspect est riche et sérieux.  
Il se complète par le Relieur de Réserve A. WATON.



Nous envoyons franco de port, à titre d'échantillons :

1 Classeur A. WATON  
1 Index alphabétique  
1 Etui protecteur  
1 Perforateur ordinaire

Les mêmes articles avec, en plus :  
1 Relieur de Réserve A. WATON  
1 Index alphabétique  
1 Etui protecteur

Contre mandat-poste de 12,50 Contre mandat-poste de 15,50

A. WATON, Imprimeurs, SAINT-ÉTIENNE



# Sels pour Bains



## APHRODITE

Les sels pour bains "APHRODITE" ont une force de parfum et de concentration de sel qu'aucun autre fabricant n'a encore pu atteindre. Leur usage est bon pour adoucir l'eau, donner une peau lisse, fine et parfumée, et laisser une sensation de confort et de bien-être. Quand vous aurez pris un bain additionné de sel "APHRODITE" vous regretterez de ne pas l'avoir connu plus tôt. Vu leur concentration, leur usage, même journalier, est peu coûteux et ils ajoutent un charme de plus à la vie. Profitez de mon offre, spéciale pour cette fois qui vous permet de les essayer à un prix tout à fait exceptionnel, en utilisant le coupon ci-dessous.

Lavande  
Bouquet  
d'Aphrodite

A.-W. B. SCOTT,  
38, Rue du Mont-Thabor, PARIS

Eau de Cologne  
Fleurs  
de Cerisier

### PRIX

|                          |      |
|--------------------------|------|
| PARIS : Petit flacon.    | 2 50 |
| — : Grand flacon.        | 6 50 |
| PROVINCE : Petit flacon. | 3 "  |
| — : Grand flacon.        | 7 "  |

Découpez le coupon ci-contre et envoyez-le avec votre nom et votre adresse et le parfum préféré, à Scott, Pharmacien-Droguiste, 38, rue du Mont-Thabor, Paris, en y joignant un mandat du prix du flacon choisi dont vous aurez déduit le montant de la réduction.

### COUPON

donnant droit à une réduction de

1 franc sur le petit flacon  
2 fr. 50 sur le grand flacon

Nom .....  
Adresse .....  
Parfum .....



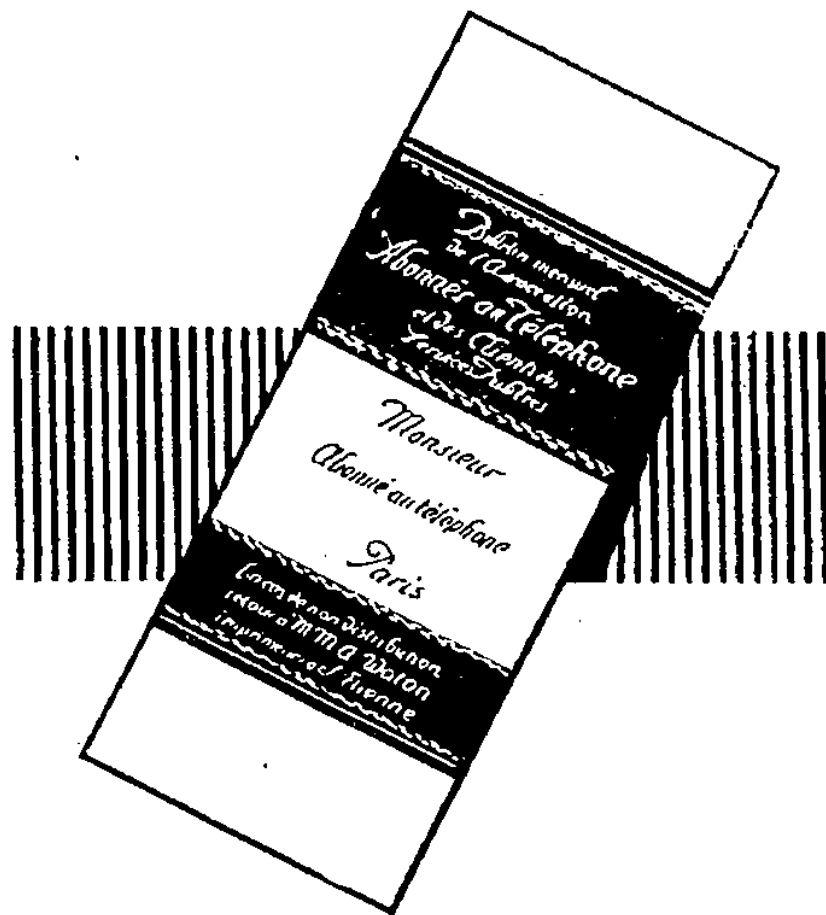
# *Ils sont* 200.000

ceux à qui vous pouvez vous adresser par l'intermédiaire du Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone. Avec ce Bulletin, votre publicité ira directement à des gens dont vous pouvez connaître le nom et l'adresse en consultant l'Annuaire.

Ces 200.000 lecteurs sont : le médecin, l'avocat, le commerçant, le banquier, le rentier aussi bien que l'homme dans les affaires; c'est vous comme c'est votre voisin, ce sont tous ceux qui téléphonent.

Si vous avez un objet ou un produit capable de les intéresser, il vous faut le leur dire dans les pages de ce Bulletin, car il constitue un puissant organe de diffusion s'adressant à une clientèle dont les goûts et les besoins sont bien déterminés.

Demandez de suite les conditions de souscription à la publicité à MM. A. WATON, Imprimeurs, à Saint-Etienne.



peuvent répondre aux appels et que le client qui paye, s'impatiente à son appareil. Voici donc cette petite manœuvre que nous résumons dans les trois points suivants :

1° Pour les abonnés, suppression de la faveur du délai de paiement pour la première quittance et mesure vexatoire par l'obligation de ne payer qu'à domicile.

2° Pour les receveurs des bureaux de poste, mesure déloyale ayant pour but de leur enlever leur gagne-pain et de le transférer, considérablement augmenté (puisque le central téléphonique touchera à lui seul, dans son ensemble, les remises que touchaient séparément ses collègues) à un employé dont les appointements sont de beaucoup supérieurs.

3° Détournement au profit de nouveaux fonctionnaires de sommes qui normalement devraient être destinées à l'amélioration du service téléphonique plutôt qu'à son encombrement.

Encore une fois il y a dans cette affaire une question de boutique. Que les gros employés se débrouillent pour obtenir le plus qu'ils peuvent, cela est normal mais qu'ils le fassent sur le dos de leurs confrères et sans consulter ceux-ci, cela n'est pas très propre. Le Directeur

du service téléphonique était, paraît-il, opposé à cette modification. C'est pourtant lui qui en a saisi le Ministre, lequel trompé par des apparences et n'entendant que ce qu'on lui a dit va certainement donner un avis favorable. Nous devons donc protester en faveur des petits employés sacrifiés, mais nous devons surtout protester en tant que défenseurs des intérêts du public contre une réforme inutile et qui va s'accomplir sur son dos et à son détriment.

Nous sommes persuadés des bonnes intentions du Ministre, mais nous devons constater avec regret que toutes les prétendues innovations se font en sourdine ou dans un but de réclame et que, depuis le commencement de l'année, rien ne se fait de ce qui est urgent, ni l'unification des appareils, ni la réforme de la batterie centrale.

Le Comité Consultatif n'est plus convoqué, il semble que tout le monde est mort. Il ne s'agit pas d'envoyer un officier porter par la voie des airs des dépêches à Pauillac pour épater les populations et passer sous silence des réformes que tout le monde attend, ou en faire que personne ne désire.

## Pour le Téléphone Rural

Il est difficile d'arriver à installer le téléphone dans les petites agglomérations, pour deux raisons :

1° Le poste complet, avec tableau et cabine, coûte trop cher;

2° Le service du téléphone suppose l'institution d'un prisonnier de plus, d'un employé permanent, qui, forcément, coûte aussi trop cher.

Il nous paraît qu'il y a, à ces deux obstacles, un remède commun par la seule utilisation de ce qui existe.

Ce qui existe, c'est le *marchand de tabac*, prisonnier à la disposition du public depuis le petit jour jusqu'à neuf heures du soir (21 heures). Il est déjà chargé de vendre des timbres-poste tout comme un bureau P. T. et T. de la catégorie C. — surpassant en cela les commodités de toutes les autres combinaisons sauf N et N/2 — réalisant à lui tout seul les complexes venus de l'édition de (*abonnés en permanence*) aux précaires L, LC, LC/2, M, MC, MC/2.

Autrement dit: le gérant du bureau de tabac étant chez lui toute la journée, pourrait sans peine nouvelle tenir le téléphone toute la journée et le donner — s'il avait ce téléphone — et si son correspondant ne fermait pas, mais au moins aussi longtemps que le meilleur de ses correspondants éventuels.

La première question qui se pose est celle-ci : comment le rémunérer de sa peine ?

1° La réponse officielle, que je connais est celle-ci : que la commune ou l'agglomération bénéficiaire, lui assure un traitement de..... cent vingt francs par an.

2° La réponse *qui serait pratique* — pratique parce que à la portée de toutes les bourses — devrait être celle-ci : Qu'il soit autorisé à percevoir deux sous — 10 centimes — pour son compte en sus du prix de chaque communication demandée.

Ici évidemment, nous faisons tort à l'esprit syndicaliste, en plaçant l'intérêt du client avant l'intérêt du fonctionnaire. Tout de même nous savons bien que la gérance — à plus forte raison la propriété — d'un dépôt quelconque de tabac est fort sollicitée de toute part. Donc s'il plaisait à M. le Ministre des Finances, Grand-Maître des bureaux de tabac, d'imposer une condition nouvelle aux bénéficiaires, cette condition serait acceptée, dès lors qu'elle serait à bénéfice, même minime.

Cette condition pourrait être formulée très simplement : "*le bénéficiaire ou le gérant devra s'engager à loger et à tenir le téléphone, dès que la commune ou l'agglomération aurait fait les frais de ce téléphone, mais non les frais d'un traitement de fonctionnaire*".



Nous voici à la seconde question. Que coûtera ce téléphone à cette commune?

Ici je prends un exemple pour plus de clarté; il s'agit de la commune de Craches (Seine-et-Oise) qui voudrait installer dans un bureau de tabac, un poste téléphonique en relations avec Ablès où résident ses médecins (pro-pharmaciens), son vétérinaire, son notaire et la généralité de ses fournisseurs: bouchers, boulangers etc... et les gendarmes!

Craches est situé à 5 kilomètres d'Ablès. Voilà la donnée, voici les solutions, avec les décomptes.

3° Solution officielle : Poste public complet avec deux appareils, cabine, tableau (abonnés éventuels) etc... Dépenses :

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Le poste.....                     | 1500 fr. |
| 5 kilomètres de fil à 500 fr..... | 2500 fr. |
| Total.....                        | 4000 fr. |

Ces quatre mille francs sont une avance remboursable en vingt années théoriquement! pratiquement remboursée en dix années par versements annuels.

Les P. T. et T. ne donnent pas d'intérêts. La commune ou l'agglomération aura donc à assurer le service de ces intérêts.

Comme le remboursement commence très vite, il y a lieu de ne compter que la moitié de ces intérêts, soit, à 4% et pour les dix années, 800 francs en tout.

La formule est

$$\frac{4}{100} \times 4000 \times \frac{10}{2} = 800 \text{ fr.}$$

Ce minimum donne une charge annuelle ainsi décomptée

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Annuité.....                  | 80 fr.  |
| Rétribution de l'employé..... | 120 fr. |
| Total.....                    | 200 fr. |

C'est une moyenne pour les dix premières années. Ensuite on verse 120 francs par an si le buraliste n'a pas demandé une augmentation.

4° Solution pratique : poste ordinaire d'abonné payé et entretenu par la commune.

Décompte au tarif général.

|                                                                                                            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Poste.....                                                                                                 | 120 fr. |
| Trois kilomètres de fil (les deux premiers kilom. sont compris dans le prix du poste) à 200 fr. le kilom.. | 600 fr. |
| Total.....                                                                                                 | 720 fr. |

Somme une fois payée (payable à la rigueur en trois années); somme qui ne sera pas remboursée, mais *qui est dans les moyens* d'une commune quelconque — qui surtout est moindre que le total des intérêts, calculé, ci-avant en 3°, bien que ce calcul ait bénéficié de toutes les réductions possibles.

5° Mais il y aura une annuité d'entretien qui se calcule aussi, au même tarif général.

|                                                                       |         |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|
| Abonnement du poste et entretien du premier kilomètre de fil.....     | 40 fr.  |
| Entretien des quatre autres kilom. (20 francs par kilom. par an)..... | 80 fr.  |
| Total.....                                                            | 120 fr. |
| (Précisément égal à 1° ci-avant.)                                     |         |

Il y a à remarquer : 1° que le taux d'entretien du fil est vraiment exagéré; 2° qu'il suffirait que l'Administration traitât l'entretien comme elle traite la pose (au delà du deuxième kilomètre) pour qu'il y eût bénéfice; 3° que j'ai pris le cas limite, c'est-à-dire Craches à cinq kilomètres d'Ablès (1); 4° que j'ai réduit aux 10 centimes du gérant la surtaxe — laquelle portée à 20 centimes, dont 10 centimes pour l'entretien, donnerait avec *une seule* communication par jour 36 fr. 50 par an.

Ici je m'arrête! Combien de communications par jour peut-on prévoir? Il faut évidemment faire état de l'extrême variabilité en période d'essai, et du médiocre rendement pendant l'accoutumance.

Mais on peut commencer d'une façon et continuer d'une autre :

La première année les habitants de Craches, ensemble, auront demandé quatre cents communications (un peu plus d'une par jour) surtaxées de 15 centimes, dont 5 centimes seulement pour l'entretien.

Le gérant aura gagné 40 francs; la commune recouvrera 20 francs seulement.

La cinquième année par mille communications (moins de trois par jour) le gérant aura reçu 100 francs et la commune 50 francs.

Or, dans cette combinaison-ci qui suppose une surtaxe de 15 centimes, on doit observer que l'appel ordinaire de Craches à Ablès coûtera au chaland 25 centimes (10 centimes d'une communication locale, plus 15 centimes de surtaxe) soit exactement le même prix que coûterait la communication ordinaire de la Cabine-Craches avec un Abonné-Ablès.

*Conclusion* : 700 francs pour installation une fois payée, ça se trouve.

60 francs par an, c'est aussi une annuité qu'on pourrait facilement loger dans le budget de la plus pauvre commune; un sacrifice qu'une commune riche logerait dans son budget au profit de son plus gros hameau.

Maintenant est-ce que tout cela est vrai?

Les chiffres sont-ils exacts? premier point.

Peut-on espérer que le Ministre des Finances voudra bien une fois de plus (il le fait déjà pour les timbres-poste) coopérer avec le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones? Deuxième point.

L'auteur demande seulement que les Administrations compétentes veuillent bien prendre quelque souci des pauvres ruraux : de ces gens pour qui *tout est bien*, pour qui précisément, le téléphone est un progrès infiniment désirable. Tellement désirable qu'on peut, sans exagération, dire que ce serait tout juste *faire droit* qu'accorder un traitement de faveur..... : réduire exactement de moitié les annuités d'entretien, par exemple calculées ici sur le tarif d'un abonné ordinaire..... comme vous et moi!

(1) La Humière n'est qu'à 2500 mètres de Sonchamp : annuité réduite à 70 francs. Greffiers à 3 kilomètres de Rambouillet; annuité réduite à 80. Ponthévrard à 3 kilomètres de St-Arnoult : annuité 80. Ste-Mesme à 4 kilomètres de Dourdan : annuité 100 francs, etc.

# Le Téléphone est trop cher

## L'Abonnement Semi-Forfaitaire à moitié prix serait une Réforme excellente

Fidèle à sa promesse de réorganiser complètement le réseau téléphonique, l'Administration des P. T. T. s'est mise à l'œuvre. Déjà, les constructions des nouveaux bureaux centraux s'élèvent sur les divers points choisis à cet effet, et l'on entrevoit le moment où l'on pourra emménager ces appareils compliqués que sont les multiples.

Cependant, il faut le reconnaître, bien que le plan dressé par l'Administration des Téléphones n'ait pas encore reçu sa complète exécution, un grand pas a été fait pour réduire, dans de notables proportions, la crise dont les abonnés étaient victimes il y a quelques années. Tout ne marche pas encore à souhait, mais les réclamations des abonnés sont moins nombreuses, et ceci peut être considéré comme une indication d'un meilleur fonctionnement du service téléphonique.

Mais à côté de la réorganisation technique, il est une question qui semble aujourd'hui avoir été abandonnée par l'Administration des P. T. T., et qui, cependant, intéresse au plus haut point le public ; c'est celle du prix de l'abonnement téléphonique.

Elle n'est, du reste, point nouvelle.

A diverses reprises, les rapporteurs successifs du budget des P. T. T., insistèrent sur la nécessité d'apporter des modifications à la forme actuelle de l'abonnement.

Ils firent remarquer que Paris est l'une des villes du monde qui comporte le moins d'abonnés, et cela, en raison du prix excessif exigé par l'Administration.

Pour un important établissement qui demande ou reçoit quotidiennement un grand nombre de communications téléphoniques, le prix de quatre cents francs par an n'est pas trop élevé, loin de là. Mais pour un particulier qui ne reçoit que quelques communications seulement dans la journée, il est vraiment onéreux.

Divers systèmes ont été proposés. Les uns demandent la suppression de l'abonnement forfaitaire et son remplacement par l'établissement d'une taxe d'installation et d'entretien à laquelle viendrait s'ajouter le produit de la perception des communications obtenues par l'abonné.

Dans un rapport sur la crise téléphonique, l'A. G. des Agents des P. T. T. se prononçait elle-même, il y a quelques années, en faveur

de ce projet. S'il n'a pas abouti, cela tient à deux raisons qui ne sont pas sans valeur !

1° L'Administration pouvait craindre qu'une réduction importante du prix de l'abonnement provoquât l'accroissement de sa clientèle dans de telles proportions qu'elle ne serait pas en mesure de lui donner satisfaction. Loin de remédier à la crise elle l'étendait.

2° La complication d'une comptabilité déjà très complexe, nécessiterait une nouvelle armée de fonctionnaires.

La suppression du système forfaitaire ne peut être, d'autre part, envisagée. Elle soulèverait de nombreuses protestations dans les milieux commerciaux et industriels, principalement chez les débitants, dans les hôtels, voire chez certains particuliers qui habitent des immeubles de rapport pourvus d'un poste téléphonique.

Il fallait donc chercher le moyen de conserver le système forfaitaire tout en permettant à ceux qui n'emploient qu'occasionnellement le téléphone de se le procurer à bon compte.

Un groupe de petits commerçants vient de résoudre ce problème, de telle façon que la solution donnée ne supprime point pour l'avenir l'application du système de la communication taxée.

Cette solution, c'est l'abonnement semi-forfaitaire. Il consiste en ceci : moyennant une taxe de deux cents francs par an, l'abonnement donnera droit à dix communications par jour, sans limitation de durée, soit trois cents communications par mois. Le travail de comptabilité est des plus simples, puisqu'il suffit de prendre par écrit le numéro demandé. Lorsque l'abonné dépassera les trois cents communications il devra payer une taxe à déterminer, par exemple quinze centimes par communication supplémentaire.

Ce projet qui semble des plus faciles à réaliser, paraît-il, rendrait de grands services. Combien de médecins, d'avocats, de petits commerçants et industriels, voire de particuliers, qui hésitent à déboursier une somme de quatre cents francs, souscriraient volontiers un abonnement semi-forfaitaire.

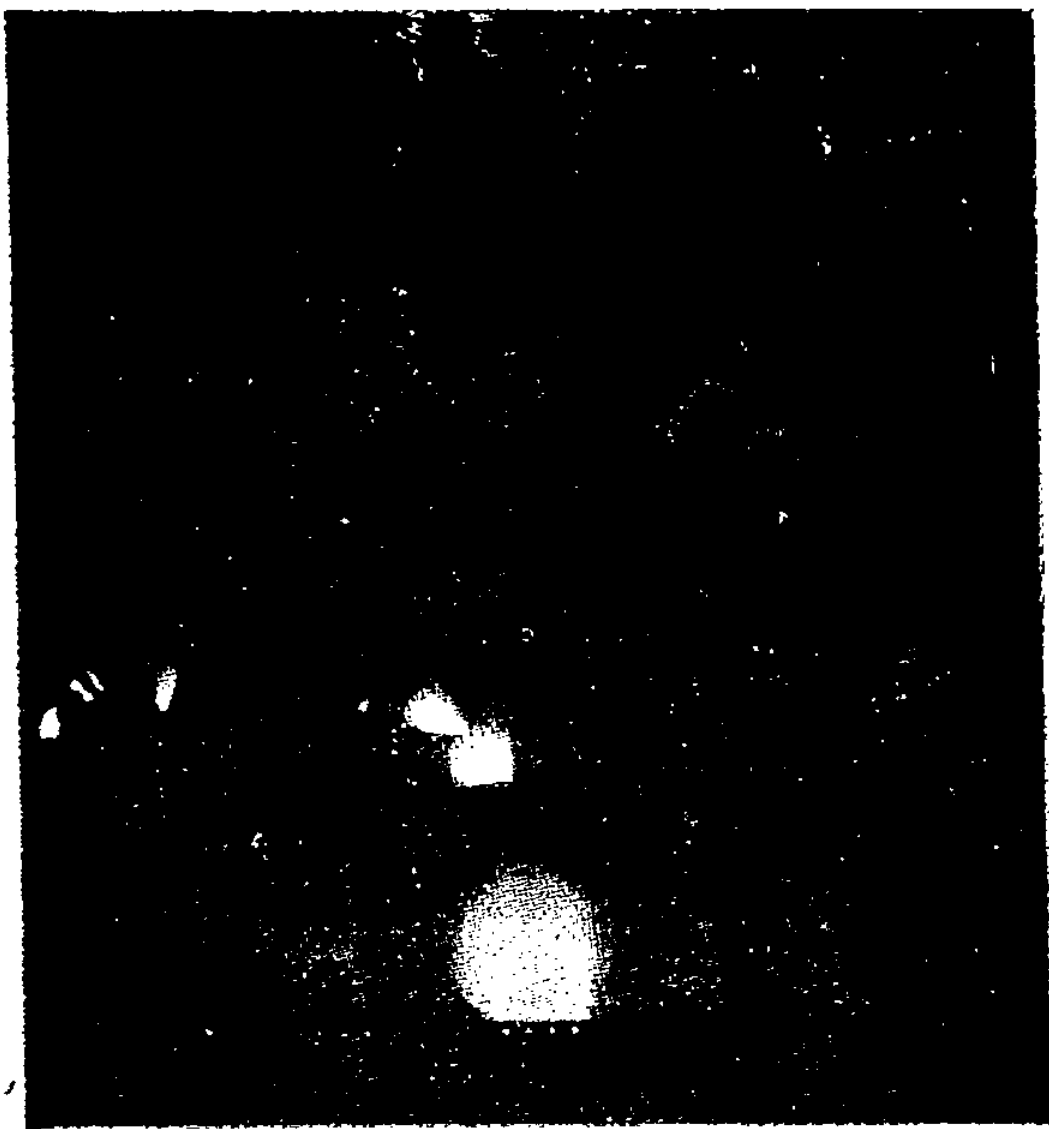
L'Administration des Téléphones qui a montré, à diverses reprises, l'intérêt qu'elle porte à la question des tarifs téléphoniques, ne manquera certainement pas d'examiner ce projet avec la plus grande bienveillance.

## Protection des Récoltes au moyen du Téléphone

*L'Electrical Review and Western Electrician* signale une nouvelle et intéressante application du téléphone faite aux Etats-Unis par la Compagnie "Wood River Orchard", laquelle exploite d'importants vergers dans le voisinage de Weiser.

(Idaho). On sait que la gelée d'une seule nuit peut détruire la récolte d'une saison entière. La Compagnie précitée a donc songé à adopter des mesures grâce auxquelles elle peut obtenir sûrement avis de l'approche d'une gelée et prendre en temps utile les précautions convenables pour garantir, contre les effets fâcheux du froid, la récolte des pommes.

Des thermomètres du type à cadran sont disposés à chacun des quatre coins de la vallée où se font les cultures. Sur chaque cadran se trouve un contact de platine qui peut être porté à un point quelconque dudit cadran, tandis qu'un autre contact est placé sur l'aiguille indicatrice. Pour la protection des vergers le contact du cadran est porté à la marque correspondante à peu près à 7° C. Lorsque la tempé-



rature s'abaisse à ce point, les deux contacts précités se joignent et ferment un circuit local. Sur ce circuit local on rencontre un interrupteur ou inverseur de pôles aménagé pour lancer un courant alternatif sur des fils qui vont aboutir à un panneau commutateur construit par la "Western Electric" et installé dans les bureaux de la Compagnie. Le courant alternatif en question actionne un signal placé sur le panneau et indique à l'opérateur qu'une gelée est imminente.

Au reçu de ce signal l'opératrice appelle chacun des préposés aux vergers menacés. Les préposés se rendent aussitôt aux plantations dont ils ont la garde et allument des réceptifs remplis de goudron qui ont été installés sur place au commencement de la saison des gelées et qui sont destinés à fournir un nuage protecteur. Le laps de temps qui s'écoule depuis l'instant où le circuit du thermomètre se trouve fermé jusqu'au moment où le surveillant du dernier verger intéressé est averti, ne dépasse pas cinq ou dix minutes au plus.

## Les Consonnances Nasales

DANS LA

### Transmission Téléphonique

Nous avons signalé dans un de nos précédents bulletins l'importance qu'avaient les consonnances nasales dans la conversation en général et dans la conversation téléphonique en particulier, car dans cette dernière il est de toute nécessité de pouvoir se faire entendre le plus distinctement possible. Or il est évident que nous parlons le plus souvent en plaçant la bouche en face du récepteur et que celui-ci n'est pas assez grand pour y contenir à la fois le nez. De ce fait toutes les nasales sont perdues pour celui qui écoute au bout du fil. Nous signalions également qu'il avait été convenu un appareil permettant de recueillir ces consonnes perdues. Le *Correspondant* dans sa revue des sciences décrit cette amélioration.

En dehors des personnes peu nombreuses qui ont la déplorable habitude de « parler du nez », tout le monde extériorise, par la voie détournée des fosses nasales, une partie des vibrations sonores émises par les cordes vocales. Le fait est depuis longtemps connu des physiologistes; aussi a-t-on le droit de s'étonner que, jusqu'ici, on ait cru pouvoir s'attacher seulement à capter dans le téléphone les sons émis par la bouche. Ce rôle des voies nasales dans la production de la voix est important, surtout pour les sons *m* et *n*, dont la fréquence est considérable dans les mots de notre langue. Or ils ne sont qu'en très faible partie captés au téléphone, étant donné que le pavillon du transmetteur, généralement placé à hauteur de la bouche, se trouve dans une position très déficiente pour recevoir les vibrations sonores émises par le nez.

Dès lors, on comprend aisément l'intérêt pratique du perfectionnement apporté par M. Glover au transmetteur du téléphone et qui se résume dans l'installation de deux microphones superposés, dont l'un est placé immédiatement au-dessous des narines, tandis que l'autre est en face de la bouche. Ils sont influencés par les vibrations produites sous l'in-



fluence de tous les sons émis quelle qu'en soit l'origine, nasale ou buccale ; en effet, ces vibrations modifient l'intensité du courant et, par suite, agissent sur l'aimant du récepteur ; dès lors, la perception est d'autant plus nette que ces variations sont plus nombreuses et qu'aucune d'elles n'est perdue.

Les essais effectués ont pleinement démontré l'exactitude des prévisions théoriques ; aux grandes distances, les transmissions faites avec un appareil ordinaire muni du transmetteur nouveau ordinaire ont été reçues avec une netteté incomparablement meilleure. Il n'est donc pas imprudent de penser que le dispositif de M. Glover étendra sensiblement les distances auxquelles, jusqu'ici, il était possible de téléphoner utilement.

Bien entendu, il peut être fait au nom de l'hygiène, une objection très forte à l'emploi de cet appareil ingénieux : les microphones directement placés dans l'axe des orifices de la bouche et du nez reçoivent et retiennent, avec la buée de la respiration et avec les particules de salive projetées en même temps qu'elle, les microgermes dont elles sont parfois chargées ; il y a là un danger très réel de contagion. Aussi a-t-il été prévu pour les installations téléphoniques publiques, où le dispositif de M. Glover pourrait être substitué au transmetteur ordinaire, un système automatique faisant dérouler une très fine pellicule de papier entre l'appareil, d'une part, et, de l'autre, les orifices de la bouche et du nez ; chaque correspondant se trouve ainsi parler devant une surface toujours nette et toujours vierge de toute souillure. L'interposition de cette mince bande de papier n'altère en rien la qualité des communications.

## LE TÉLÉPHONE dans la Haute-Marne

A la prochaine réunion de son Comité, l'Association de la Presse de l'Est doit s'occuper d'une question des plus intéressantes, non seulement pour les journaux, mais pour toutes les maisons de commerce qui possèdent le téléphone.

Le 22 mai dernier, le *Journal Officiel* a publié un rapport discret de M. Massé suivi d'un modeste décret signé de M. Poincaré :

ARTICLE PREMIER. — Une taxe spéciale est appliquée à la demande d'une communication interurbaine, intérieure ou extérieure, quand le demandeur, avisé de l'établissement de cette communication, déclare y renoncer. Toutefois, cette taxe n'est pas exigible, lorsque la communication est offerte plus d'une demi-heure après l'expiration du délai d'attente indiqué au moment du dépôt de la demande correspondante.

Cette taxe spéciale est fixée à la moitié de la taxe unitaire afférente à la communication demandée. Lorsque la taxe ainsi déterminée comporte une

fraction de demi-décime, elle est arrondie jusqu'au demi-décime entier.

Donc depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, tout abonné au téléphone qui ne peut prendre la communication qu'il a demandée, paie une taxe spéciale, en Haute-Marne 0.40 s'il a demandé la Seine, l'Ain ou les Ardennes, 0.25 s'il a demandé la Marne, la Meurthe-et-Moselle, l'Aube ou la Côte-d'Or.

De sorte que vous payez, bien que n'ayant pas utilisé la communication sollicitée.

Pour justifier le projet de décret qu'il soumettait à l'approbation présidentielle, M. Massé, évidemment, s'est appuyé sur quelque chose.

« Aux termes des règlements actuels, dit-il dans son rapport, les demandes de communication téléphonique ne sont frappées d'aucune taxe quand la communication est refusée par le demandeur au moment où elle lui est offerte.

« La transmission de ces demandes aux postes intéressés et la préparation des communications ainsi refusées occasionnent par suite un travail inutile et improductif, en même temps qu'elles diminuent le rendement des circuits et retardent l'écoulement du trafic.

« Etant donné que certains abonnés font abus de cette facilité réglementaire dans une mesure qui peut compromettre le bon fonctionnement du service général, nous avons pensé qu'il convenait d'en régulariser l'exercice.

« Le moyen le plus efficace d'obtenir ce résultat nous semble consister dans l'application d'une taxe réduite... qui, en fait, ne représenterait que la rémunération du service rendu. »

Jamais nous n'avons mieux compris combien est parfois fondé le reproche que l'on fait à certains services de l'Etat de n'être pas suffisamment « commercialisés ».

Nous n'incriminons aucunement M. Massé dont la vigilance a dû être surprise. Mais vraiment, M. Lebureau des postes en a de bonnes !

Que dirait-il si, se rendant demain à tel magasin dans l'intention d'acheter un col ou une cravate, n'en trouvant pas à son goût et s'apprêtant à se retirer, il voyait un employé le retenir par la manche : — Monsieur, je vous prie, vous n'avez rien acheté de ce que vous demandiez, c'est vrai, mais je vous ai montré divers modèles de cols, divers genres de cravates et vous avez par suite, occasionné à la maison à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir « un travail inutile et improductif », vous avez « diminué mon rendement et retardé l'écoulement du trafic » : vous nous devez donc « une taxe réduite qui, en fait, ne représentera que la rémunération du service que je vous ai rendu » ; vous demandiez un col à 0.80 et une cravate à 2 fr. 50 ? la taxe étant fixée à la moitié du prix des objets que l'on ne prend pas mais que l'on a demandés, c'est 0.40 + 1.25, soit 1 fr. 65 que vous me devez !

Que répondrait à cela M. Lebureau ? Que l'employé se moque de lui ? Cependant, M. Lebureau des Postes agit-il autrement avec les abonnés du téléphone ?...

Certains de ceux-ci abusent-ils des facilités accordées jusqu'ici ? c'est possible. Est-ce une raison pour tomber sur les autres ?

Le service des P. T. T. est de tous les services de l'Etat celui qui réalise les plus importants bénéfices. Il doit se montrer d'autant plus large vis-à-vis de ses... clients. N'est-ce pas, d'ailleurs, la condition de sa prospérité ?

Nous appelons instamment l'attention bienveillante des parlementaires haut-marnais sur la question que nous venons de résumer brièvement.

## SENSIBLERIE

Les demoiselles du téléphone de Marseille excitent la pitié. Qu'on en juge par cet extrait, d'un journal de la région :

« Elles déposent leur casque, les demoiselles du téléphone, ce casque, qui n'a cessé de résonner à leurs oreilles et de leur apporter scrupuleusement appels, ordres, injures et menaces.

« Mais elles conservent le bourdonnement des conversations, le roulement des sonneries, le déclenchement des fiches, et surtout la torpeur produite par le bandeau d'acier qui vient de serrer leur front et qui, peu à peu, a coupé leurs cheveux.

« Elles rentrent sans joie au foyer, où les attendent les soins à donner aux enfants et à leur maison, à moins qu'elles n'y trouvent, ce qui est pis, que froide solitude ou abandon glacial.

« Et encore en province, elles ont une amie ou des gens qui leur témoignent quelque bienveillance. Mais, à Paris !... Ah ! que Paris est dur aux pauvres gens !

« Les demoiselles des téléphones sortent de leur bureau. Sous la pluie, chacune part de son côté, vite, sans parler et saute dans l'autobus, à moins qu'elle ne s'engouffre dans le métro. Les mariées sont les plus heureuses. Elles ont peut-être plus de soucis véritables, mais elles ont quelquefois la bonne affection d'un brave homme et souvent un consolant amour d'enfant.

« Les autres mangent au restaurant, si leur traitement le leur permet, ou préparent de vagues nourritures dans leur chambre meublée.

« Rentrent-elles, ne rentrent-elles pas dans ce nid banal et hostile. Personne ne s'en inquiète. Sont-elles gaies, pleurent-elles ? Personne n'en a cure. Sont-elles en bonne santé, sont-elles malades ? Personne ne s'en soucie.

« Elles resteront peut-être une journée entière sans parler à qui que ce soit dans cette fournaise où se démènent trois millions d'êtres humains. »

Il ne faudrait pourtant pas exagérer. On a écrit des pages, des volumes même sur cette question de la femme qui travaille. La téléphoniste n'est pas plus à plaindre que l'ouvrière qui trime toute la journée chez elle sans lever le nez, qui est obligée de courir les rues pour porter son travail, attendre pendant des heu-

res, essayer des rebuffades ou des refus, tout cela pour un salaire dérisoire ; ou l'ouvrière qui s'éreinte la santé et les yeux dans un atelier mal éclairé et sans air avec les veilles en hiver et les chômages en été ; toutes celles pour qui le salaire du jour est à peine suffisant et qui ne savent pas de quoi sera fait le lendemain, le lendemain sans travail. Les téléphonistes sont des employées de l'Administration qui touchent un salaire régulier, ont régulièrement leur repos, leur jour de congé ou leurs vacances. Si elles se tiennent bien, elles montent en grade presque automatiquement et elles peuvent attendre les pieds au chaud leur retraite inévitable et soyez en sûr elles n'ont pas plus de travail que d'autres. Si le service de la téléphoniste paraît si dur à ceux qui la voient travailler c'est parce qu'ils n'y sont pas habitués, il y a d'excellentes téléphonistes qui connaissent leur travail et qui ne se plaignent pas, il y a aussi des mégères qui ne savent que réclamer et qui mécontentent leurs abonnés. C'est ici comme partout.

## L'Administration Française à l'Exposition de Gand

L'Administration française des P. T. T. occupe à l'Exposition de Gand un stand de 150 mètres carrés, qui attire un grand nombre de visiteurs et qui est particulièrement estimé de tous les techniciens que cette question intéresse, d'autant plus que tous les appareils exposés fonctionnent sous les yeux des visiteurs.

Il comprend : un bureau central téléphonique semi-automatique du type de ceux destinés à Marseille et à Angers.

Une installation de tubes pneumatiques système Gissot et des installations Baudot comprenant une tête de ligne, un poste intermédiaire et un poste extrême.

A côté des semi-automatiques se trouve l'indicateur des durées d'attente en usage dans le service interurbain, analogue à celui installé dernièrement aux Archives.

Au milieu du stand se trouvent une maquette montrant la disposition des câbles téléphoniques dans les galeries souterraines et les égouts de Paris, les chambres de concentration et les boîtes de raccordement accompagnées de la robinetterie nécessaire pour le dessèchement des câbles sous papier par les dispositifs de soufflage à air comprimé et à acide carbonique.

L'Exposition est complétée par le système de construction des lignes aériennes, un appareil Hughes, un panneau de démonstration du fonctionnement d'un multiple téléphonique à batterie centrale, deux réductions des derniers modèles de vaggons-poste, des voitures automobiles en service à Paris et un classeur de lettres nouveau modèle.

# INFORMATIONS

## Quiproquos

Il est entendu que les demoiselles du téléphone donnent parfois des tours de faveur à leur aimable client et qu'il en résulte des indiscretions. Il peut résulter aussi des quiproquos qui, pour être inattendus, sont quelquefois empreints d'un léger parfum de moquerie.

Tout dernièrement, un gros marchand de bestiaux ayant fait diriger un troupeau de veaux sur l'abattoir municipal, voulut téléphoner à cet établissement.

Distraite ou occupée à arranger ses « chichis », la demoiselle du téléphone se trompa et lui donna la communication avec l'Hôtel de Ville, où le Conseil municipal tient séance.

On juge de la stupeur du président, lorsqu'il s'entendit demander par une voix inconnue :

— Est-ce que tous les veaux sont arrivés?...

## Le Téléphone Automatique à Nice

Un essai de système téléphonique automatique est tenté à Nice depuis quelques jours.

L'installation peut recevoir 2.700 lignes d'abonnés.

C'est la première application de l'automatique dans le réseau français.

Grâce à ce système, les abonnés d'un même réseau peuvent communiquer entre eux, sans l'intervention d'une téléphoniste.

## Complément du Réseau Téléphonique Autrichien

Le gouvernement autrichien est en pourparlers avec les sociétés téléphoniques et les fabriques de câbles pour le complément du réseau téléphonique autrichien. Les travaux dureraient quatre ou cinq ans et les frais, évalués à environ 90 millions de couronnes, seraient amortis sur 20 ou 25 années ; les banques approchant les industries intéressées émettraient, à cet effet, des obligations hypothécaires.

## Réformes Téléphoniques

M. Massé, Ministre du Commerce, a décidé d'organiser, dans les réseaux téléphoniques, un service destiné à permettre aux abonnés qui payeraient une redevance spéciale à cet effet, de faire recevoir par leur poste central d'attache, en leur absence et en vue d'une retransmission ultérieure, les communications qui leur sont destinées.

Cette mesure s'adresse à la partie de la clientèle qui ne dispose pas du personnel nécessaire

pour assurer à domicile son service téléphonique en permanence.

La redevance à payer par ceux des abonnés qui auraient recours à cette organisation sera divisée en deux parties : une redevance forfaitaire annuelle de 30 fr. et une redevance spéciale par communication reçue s'élevant à 0,20.

D'autre part, on a jugé équitable de faire payer, dans certains cas, une redevance annuelle spéciale de 30 fr. aux abonnés qui, pour des raisons de convenance personnelle, demandent à être rattachés à un réseau autre que celui dont ils devraient normalement faire partie.

Lorsque ces rattachements exceptionnels ont lieu avec des bureaux desservis à la batterie centrale et que les lignes des intéressés atteignent un certain développement, ils entraînent, en effet, l'installation, tant au poste de l'abonné qu'au bureau central d'attache, de dispositifs techniques spéciaux nécessaires pour assurer l'exploitation normale de ces lignes.

## Les Navires, à Marseille, ont le Téléphone

La Chambre de Commerce de notre ville vient de prendre une heureuse initiative. Pour éviter des retards toujours regrettables lors de l'arrivée des paquebots au port, elle vient d'établir, à Marseille, un système de communications téléphoniques spécial, qui permet de relier les navires au bureau central par le moyen de postes volants.

Ainsi, seize postes ont été créés sur divers points des quais. De ce fait, les paquebots ancrés dans le plus éloigné de nos ports pourront communiquer directement avec leur Compagnie. Sans se déranger de son paquebot, le capitaine pourra recevoir des ordres d'embarquement, de débarquement ou de départ, et cela le plus rapidement possible.

Marseille est le seul port de France qui soit muni d'un pareil système.

## Les Compagnies de Télégraphe et de Téléphone en Amérique

Le bruit court que le gouvernement projette le rachat ou le contrôle de toutes ces Compagnies.

**L'insuffisance de l'Interurbain a causé à l'État, depuis 10 ans, une perte journalière de 5.000 francs (près de 20 millions).**



## ÉCHOS

### Audition Téléphonique de l'Opéra de Paris à Londres

L'amélioration réalisée dans la transmission téléphonique par câbles sous-marins, grâce à la pupinisation, a été démontrée récemment par l'*Electrophone Company* qui, grâce aux facilités apportées par le Postmaster Général en Angleterre, ministre des postes en France, a pu transmettre au poste de Gerrard street une représentation de Faust à l'Opéra de Paris. Les voix étaient distinctes, perçues, ainsi que les différents instruments de l'orchestre.

### Machine à Ecrire commandée par Téléphone

M. John Flowers construit une machine à écrire commandée par la voix humaine. Grâce à un système de tige vibrant différemment suivant les harmoniques caractéristiques des lettres de l'alphabet, la tige accordée pour une certaine lettre ferme le circuit d'un électro-aimant imprimeur correspondant à cette lettre. L'inventeur n'est encore parvenu à enregistrer que les voyelles et la consonne P, il pense,

néanmoins, arriver à perfectionner sa méthode pour pouvoir enregistrer toutes les lettres.

### Pour ne pas perdre son temps à l'Appareil

Un inventeur anglais a imaginé un dispositif qui permet de mettre à profit le temps que l'on perd d'ordinaire en restant à l'appareil.

Ce dispositif consiste en une trompette amplifiant le son, cette trompette, de forme aplatie, ressemble à certains types de cornes pour automobiles. Derrière elle se trouve une planchette sur laquelle on dépose le récepteur téléphonique.

Lorsqu'un abonné reçoit ou demande une communication et qu'il est invité à rester à l'appareil, au lieu de conserver le récepteur à son oreille, il lui suffit de le poser sur la planchette de cet ingénieux appareil. Le récepteur glisse automatiquement sur la planchette pour prendre la position convenable, position dans laquelle le pavillon vient s'appliquer contre l'embouchure de la trompette.

Pendant ce temps l'abonné peut librement vaquer à ses occupations normales jusqu'à ce que les sons émis par la trompette l'avertissent que son correspondant va lui parler de l'autre extrémité de la ligne.

## ON RÉCLAME

**Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général**

Dans votre numéro du mois d'août vous reproduisiez une partie du rapport de M. le Sénateur Dupont, relativement à nos services postaux; vous relevez, entre autres, le nombre de *secondes* qui sont exigées pour faire, au guichet de la poste, les opérations les plus simples.

Or, j'ai eu l'occasion, justement aujourd'hui, de faire une de ces opérations, peut-être un peu plus compliquée que celles que vous énumérez (il ne s'agissait pourtant que de faire le versement de ma cotisation comme abonné au téléphone), or, ce n'est pas par *secondes* que j'ai eu à compter le temps passé derrière le guichet, c'est par *minutes*. Montre en main, je suis resté exactement cinq minutes avant

de recevoir le petit papier qui constatait que je m'étais acquitté de ce que je devais. Il y avait avant moi une personne qui avait demandé des *timbres*. Le temps qu'on a mis à donner ces malheureux timbres!



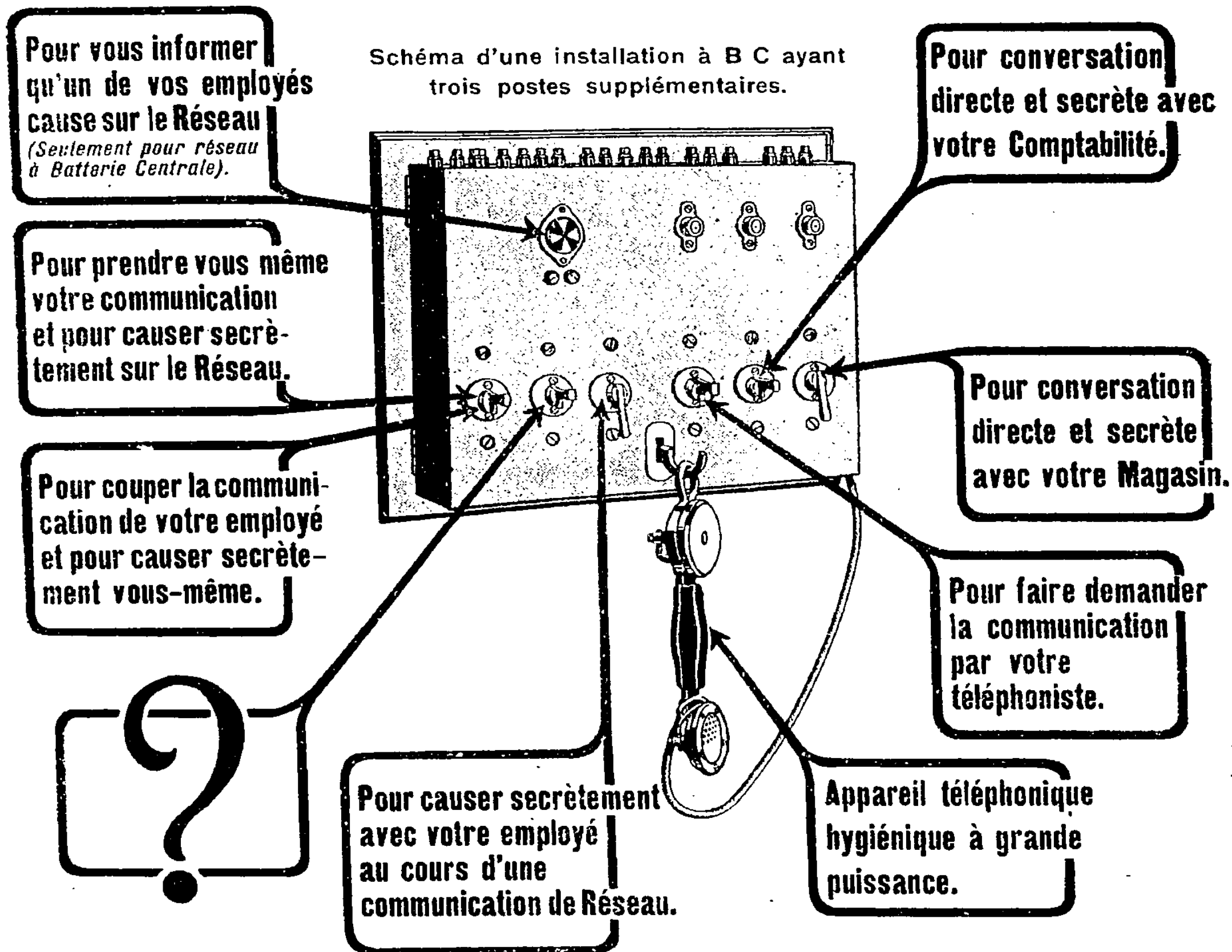
**Adressez vos réclamations à  
L'ASSOCIATION DES ABONNÉS  
AU TÉLÉPHONE**

**47, RUE DES MATHURINS, 47, PARIS**

**qui les fera parvenir avec son appui à l'Administration**

# Notre Appareil **OTOMA** Permet Tout

Il est admis par l'ADMINISTRATION pour toutes les installations téléphoniques ayant des postes supplémentaires



ÉTUDE GRATUITE

SE FAIT ÉGALEMENT PORTATIF

## **IMPOSEZ VOTRE PROGRAMME**

à la Société **“ Le Téléphone Privé ”**

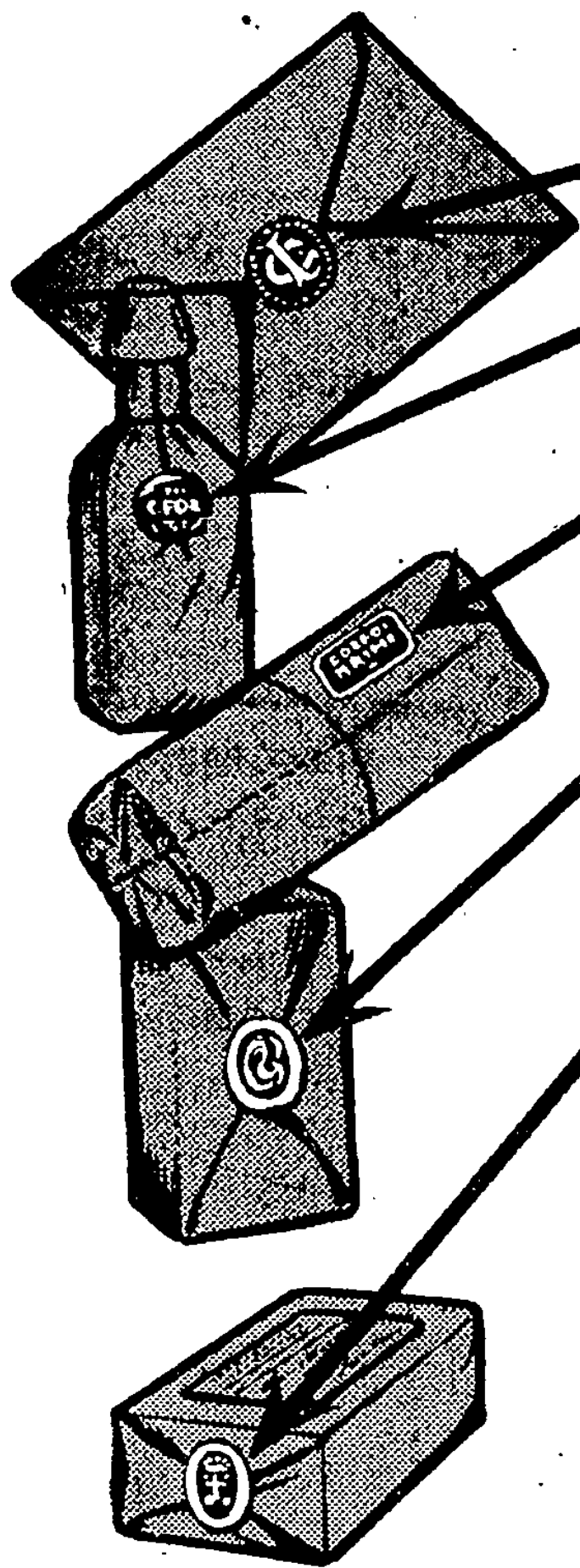
PARIS : 18-20, faubourg du Temple.

Téléphone : Roquette { 50-51  
50-56

LILLE : 78, Rue Nationale. — Téléphone : 26-38.

NANCY : 55, Rue Saint-Jean. — Téléphone : 15-55.

# Cachets en relief



C'est par  
dizaines  
de Millions

que se chiffrent les étiquettes gommées en relief qui sortent chaque année de l'Imprimerie A. WATON. Cette fabrication longtemps étrangère est devenue française grâce à l'installation du matériel le plus perfectionné et du plus grand rendement.

Toutes les ressources de l'ingéniosité et de l'art sont mises en œuvre dans les ateliers de l'Imprimerie A. WATON pour la création de ce genre d'étiquettes, depuis le simple cachet cire jusqu'aux modèles les plus compliqués d'empreinte et de découpage, depuis la mouche minuscule jusqu'aux étiquettes des plus grandes dimensions.



Reproduction  
de notre Cachet réclame  
Imitation cire rouge  
Grandeur unique: 26 m/m.

## ARTICLE RÉCLAME

|     |        |        |        |         |          |
|-----|--------|--------|--------|---------|----------|
| par | 10.000 | 25.000 | 50.000 | 100.000 | cachets  |
| fr. | 2      | 1,75   | 1,50   | 1,25    | le mille |

Spécimen sur demande

IMPRIMERIE A. WATON - SAINT-ÉTIENNE

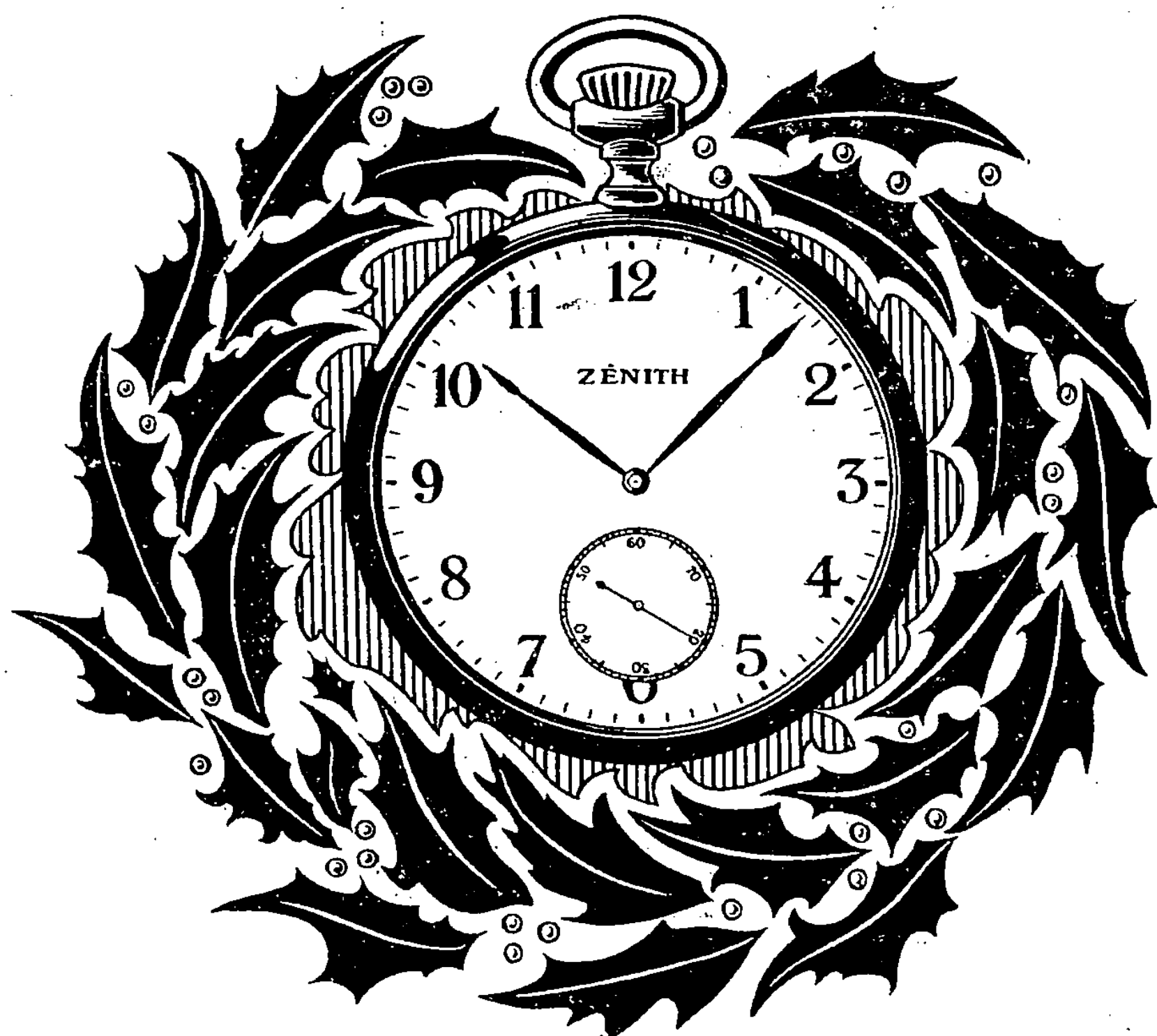


**Pour  
25 francs  
par mois**

**nous vous  
proposons de  
mettre votre  
publicité dans  
l'une  
de ces cases  
sous les yeux**

**de  
200.000  
Abonnés  
au Téléphone  
de France**

**S'adresser  
à l'Imprimerie  
A. WATON  
12, Rue Gutenberg  
ST - ÉTIENNE  
(Loire)**



# Zénith Cadeau

Donner un cadeau est chose délicate, car ce n'est point le plus cher qui fait le plus de plaisir. Une montre est toujours la bienvenue; elle est un objet quelconque que l'on porte toujours sur soi. Si vous offrez une "Zénith", la valeur de votre cadeau s'augmente du fait que vous avez fait preuve de goût et que vous avez su choisir parmi toutes les montres la véritable montre parfaite.

"Zénith" sur une montre représente en effet la signature d'une des plus puissantes usines d'horlogerie. C'est la garantie d'une fabrication irréprochable, d'une construction minutieuse.

En vente chez les principaux horlogers  
Pour adresses des Dépositaires  
et tous autres renseignements  
COMPAGNIE "ZÉNITH", Besançon

C<sup>e</sup> ZÉNITH, Besançon

à la C<sup>ie</sup> ZÉNITH - BESANÇON (Doubs)  
Veuillez m'adresser gratuitement votre brochure "La  
Reine de l'heure" et m'indiquer le nom de votre  
dépôt le plus rapproché  
Nom.....  
Adresse.....  
Dép.....